

Le Lupertien

N°57 novembre 2015



Merci à Jean-François pour avoir égayé notre paysage, et su garder son âme d'enfant...

La beauté, le calme, la paix, la tranquillité et...

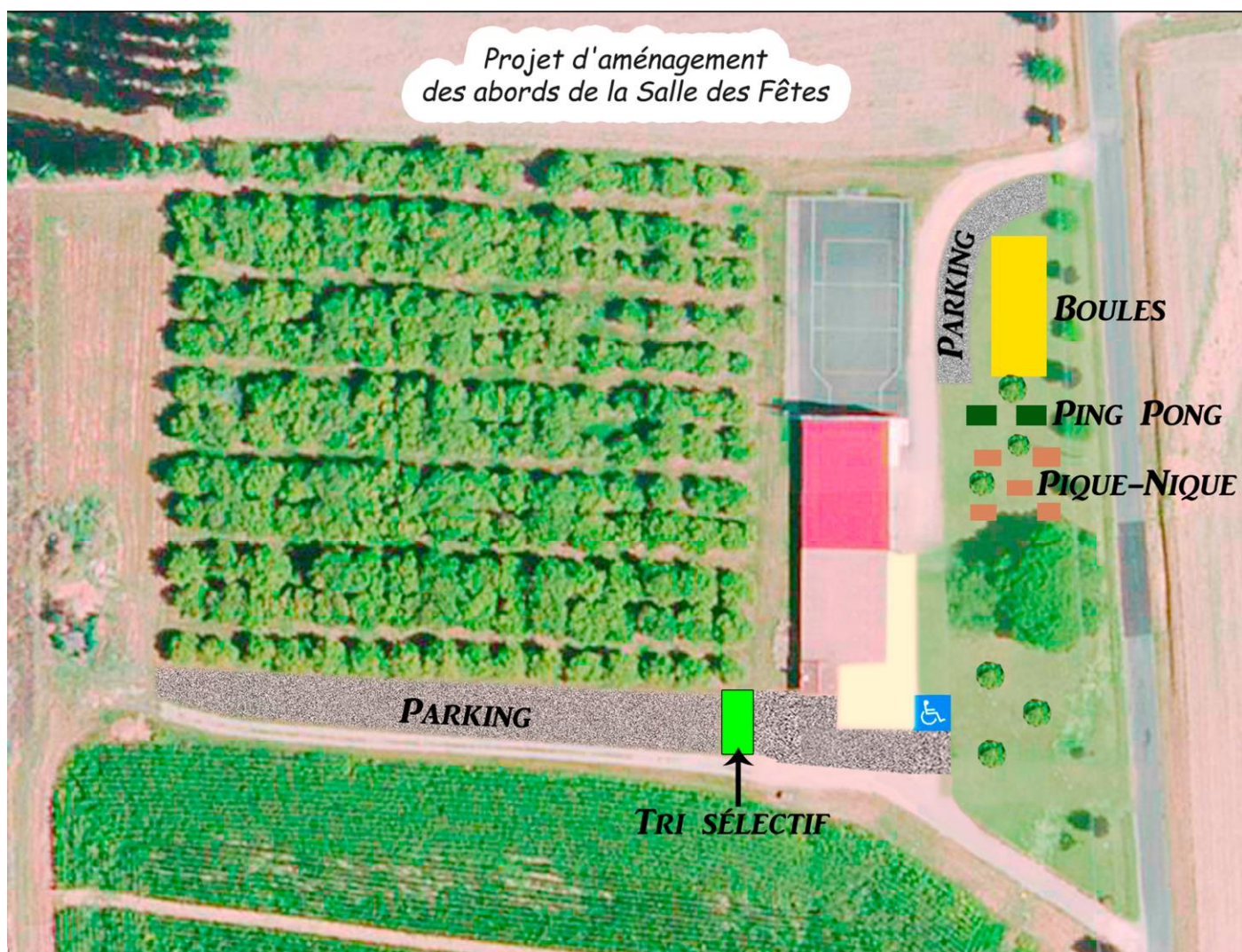
I' HORREUR !



...et merci à Françoise, promeneuse-photographe d'Outre-Carpe, pour les belles photos d'automne à Saint Loubert



Le lâcher de colombes lors de la commémoration du 8 mai



Chers concitoyens, chers amis,

2015 est décidément une année noire, la terreur s'est encore abattue sur Paris le vendredi 13 novembre. Les habitants de Saint Loubert se sont rassemblés à la mairie le mardi 17 novembre en hommage aux victimes et pour manifester leur volonté de défendre les valeurs fondamentales de notre république : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ... J'ai choisi de lire à ce moment la déclaration que Jean-Luc Gleyze avait faite la veille au Conseil Départemental à l'occasion de l'hommage national aux victimes, et qui exprimait très bien ce que je ressentais, comme, je le pense, l'ensemble des Lupertiens présents (voir pages centrales).

Le Lupertien de cet automne est non seulement tardif, mais un peu particulier : plus léger côté associations, qui ne nous ont pas envoyé d'information à publier, et plus lourd pour les comptes rendus des conseils municipaux, en raison d'un début d'année chargé. À ce propos, pour des raisons d'économie, nous nous posons la question de continuer à publier dans le Lupertien tous les comptes rendus, ou seulement les décisions les plus importantes, sachant qu'ils sont affichés en mairie et consultables sur le site internet municipal : <http://www.saintloubert.fr/> . Faites-nous part de votre avis à ce sujet.

Comme indiqué dans le Lupertien du mois de février, nous avons organisé une réunion publique le 2 juillet pour informer la population de l'état d'avancement de nos projets. Environ un quart des foyers de Saint Loubert était représenté à cette réunion :

- Les travaux de mise en conformité pour l'électricité ont été réalisés à l'église et à l'atelier communal.
- Le projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes Raymond Castaing a été présenté (voir ci-contre). L'idée première de ce projet est d'interdire la circulation automobile le long de la promenade couverte qui borde la salle, pour que les enfants (et les adultes) passent directement de la salle à la "pelouse" en toute sécurité. Un terrain de pétanque et un petit parking seront aménagés en face du plateau sportif, une ou deux tables de ping-pong et des tables de pique-nique seront installées à côté. Le chemin de ce côté permettra d'aller jusqu' au préau, mais pas plus loin. Pour accéder à la salle, un grand parking sera aménagé derrière, le long des noisetiers, ainsi qu'une place de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite contre l'auvent. Nous avons demandé l'aide (gratuite) d'un architecte paysagiste du CAUE pour chiffrer ce projet : environ 40 000 € HT. Nous avons alors décidé de fractionner ce projet en deux parties, en commençant par le stationnement. Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental qui nous a accordé 5 178 € pour un total de 11 300 € HT. Nous avons également présenté notre projet pour limiter réellement la vitesse dans notre village, avec des panneaux STOP à certaines intersections et une limitation à 30 km/h dans une grande partie du village. Il n'y a eu aucune opposition à ce projet lors de la réunion publique, bien au contraire. Les panneaux sont maintenant installés, et il semblerait que la vitesse ait diminué dans le village. Nous comptons sur le civisme de chacun pour les respecter tous, et nous ne voudrions pas être obligés d'en venir à la solution onéreuse mais redoutablement efficace de nos amis de Saint Pierre de Mons, ou au style de communication des élus de Touillon et Loutelet, à voir en fin de journal. Si vous avez des idées pour améliorer ou compléter la signalisation, faites-nous en part.
- La restauration des deux tableaux de l'église a subi quelques contretemps :
 - Un service du Conseil Départemental nous avait indiqué par erreur que la commune pouvait être subventionnée pour cette restauration, alors que ce n'est plus vrai depuis trois ans. Une association peut toutefois recevoir une subvention dans le même but. L'Association pour la Sauvegarde et la Rénovation de l'Église de Saint Loubert vient donc de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
 - La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) n'avait pas tenu compte d'un des trois devis que nous lui avons envoyés comme c'est la règle, car c'est elle qui nous indique lequel choisir, en se basant sur la technique de restauration et sur le prix. S'étant rendu compte de son oubli, elle nous propose maintenant un autre "meilleur choix". D'autre part, elle confirme sa participation de 30% du montant HT de la restauration.

Cette opération est donc repoussée à l'année prochaine, le temps de monter un nouveau dossier prenant en compte ces changements.

La chaussée de l'impasse menant de Couloumes à La Verdure doit être refaite, ainsi que les rives au niveau des lieux-dits Dupouy, Jean Bon, Berderis et Lailat. Une demande de subvention a également été déposée auprès du Conseil Départemental, qui vient de nous accorder 6 090 € sur un total de 15 002,70 € HT.

Je parlais de civisme pour la circulation routière, il doit en être de même pour les déchets verts. Le propriétaire du terrain situé à côté de l'église trouve régulièrement des déchets verts déposés chez lui. On en trouve également au fond du lotissement du Mouta, près des marches. Rappelons que les déchets verts doivent être emmenés à la déchetterie de Langon. Si leur volume est trop important, ils peuvent être incinérés d'une manière dérogatoire en se conformant à l'arrêté préfectoral cité dans la rubrique "Règlementation" en fin de journal. Cette rubrique sera désormais permanente, et enrichie en cas de besoin, comme l'ont demandé nombre d'habitants de Saint Loubert qui souhaitent que soient respectées les règles de bon voisinage, comme c'est leur droit.

Françoise Liquière, qui faisait le ménage à la mairie, est partie à la retraite. Une petite cérémonie a été organisée avec le Conseil Municipal au cours de laquelle un cadeau lui a été remis.

Maryse Colle lui a succédé, elle remplit sa mission avec efficacité et dans la bonne humeur, comme le faisait Françoise auparavant.

Nous avons décidé cette année d'avancer la date du repas des aînés : elle a été fixée au dimanche 31 janvier 2016, et la municipalité profitera de l'occasion pour présenter ses vœux à l'ensemble de la population. Vous recevrez en temps utile toutes les précisions nécessaires.



Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote est désormais situé à la Salle des Fêtes Raymond Castaing. Comme lors de chaque élection, je ne peux que vous inciter à voter très nombreux, faisant vivre notre démocratie par l'exercice de votre liberté de choix.

En dernière minute, la Communauté de Communes des Coteaux Macariens est obligée de fusionner avec une autre CDC car sa population n'atteint pas 15 000 habitants. Elle s'est très majoritairement prononcée en faveur d'une fusion avec notre Communauté de Communes. Des discussions sont en cours entre les deux CDC, mais tout doit être réglé avant la fin de l'année 2015. Nous n'avons rien contre nos amis des Coteaux Macariens, que la loi oblige à fusionner, mais cette précipitation imposée n'est pas une bonne chose, et pour nous qui travaillons depuis deux ans sur l'harmonisation des compétences avec les anciennes CDC de Villandraut et Saint Symphorien, sans avoir encore résolu tous les problèmes, la perspective de recommencer n'a rien de réjouissant. De plus, dans une CDC qui passera de 30 à 44 communes, la voix de nos petites communes risque d'avoir du mal à se faire entendre. Le Conseil communautaire et chaque commune de la CDC du Sud Gironde doivent se prononcer sur ce projet, mais il faut savoir que le Préfet peut passer outre en cas de refus, c'est dans la loi, mais c'est une conception particulière de la démocratie.

Pour finir, un mot sur le Lupertien : c'est le journal de notre petite commune, votre journal. Toutes les suggestions pour le rendre plus vivant (idées d'articles, de rubriques, photos...) seront les bienvenues.

Terminons par une heureuse nouvelle : bienvenue à Benjamin Layemar, qui est né le 8 novembre 2015.

Avec toute mon amitié

Pierre DIENER

Informations sportives communiquées en toute dernière minute :

Léa JOLLES : passage de ceinture noire réussi en juin, sélections départementale et régionale pour la coupe de France réussies aussi. Léa n'a pas pu réaliser la finale suite à une blessure au genou trois jours avant de disputer celle-ci. Très grande déception, elle débutera dès janvier la nouvelle saison... Toujours en structure au Pôle Espoir de Lormont, maintenant en classe de seconde.

Elle est licenciée aujourd'hui au club de La Réole et suivie par Olivier RENAUX. Elle espère intégrer l'année prochaine le pôle France du Creps de Talence.

Des Lupertiens ont participé à la course "La Raisin d'Or" à Sauternes, le 7 novembre :

Antony JOLLES : 2nd en 7mn30 pour 2000m

Guillaume JOLLES : 26^{ème} au classement général, 14^{ème} de sa catégorie en 2h46 pour le 33km

Richard MANO : 37^{ème} au général, 20^{ème} de sa catégorie en 2h55 pour 84 participants.

EXTRAITS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept du mois de décembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

Absents excusés : Arnaud GARBAY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Myriam FERBOS.

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2014**
- **Dénomination de la salle des fêtes**
- **Litige carrelage salle des fêtes**
- **Travaux de voirie**
- **Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes**
- **Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christopher LATAPY signale qu'il refuse de signer le compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2014 parce qu'il n'a pas été tenu compte lors de la réunion suivante où il était absent des observations qu'il avait fait parvenir par courriel.

Le Maire répond qu'il avait été décidé depuis longtemps de ne pas régler les différents par courriel mais lors des réunions du conseil.

NATURA 2000

Le Maire informe le Conseil Municipal que le site "Réseau hydrographique du Beuve" a été désigné le 19 juin 2002 pour intégrer le réseau européen de sites Natura 2000, constitué en application de la directive "Habitats".

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site initialement défini à l'échelle du 1/100 000ème a été redessiné pour tenir compte des enjeux du site, ainsi que de l'échelle plus fine adoptée dans le document d'objectifs.

Toute modification de périmètre devant être soumise à la consultation des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés, le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce nouveau projet de périmètre du site "Réseau hydrographique du Beuve", tel qu'il résulte des travaux du comité de pilotage et du document d'objectifs validé le 3 juillet 2014.

Bertrand MATHAT demande si les propriétaires riverains du Beuve ont été contactés.

Le Maire répond qu'il les avait contactés pour les prévenir d'une réunion publique d'information.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

DENOMINATION DE LA SALLE DES FÊTES

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la salle des fêtes,

Considérant l'implication et les services rendus à la commune de Saint Loubert par Monsieur Raymond CASTAING, conseiller municipal depuis mai 1945 et Maire de mars 1971 à juin 1995,

Conformément à la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2014, la famille ayant émis un avis favorable,

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination de la salle des fêtes suivante : "Salle Raymond CASTAING", charge Monsieur le Maire de communiquer cette information.

Un devis sera demandé pour réaliser la signalétique à installer.

Le Maire propose de procéder à cette petite cérémonie lors du repas des aînés qui a été fixé le dimanche 8 mars 2015.

Une discussion s'engage sur l'organisation de ce repas, les conseillers sont chargés de demander des devis pour le menu.

LITIGE CARRELAGE SALLE DES FÊTES

Le Maire informe les conseillers que l'avocat a déposé le 9 décembre dernier une requête en référé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux pour suspendre le délai de parfait achèvement des travaux contre la SARL Latour Carrelage.

Le dossier a été transmis à la protection juridique de Groupama qui a pris en charge 500,00 € sur les 960,00 € d'honoraires de l'avocat.

La prochaine étape est la désignation d'un expert par le Tribunal Administratif.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de bouchage des trous sur la route de bas et sur l'ensemble de la voirie communale ont été réalisés.

Le Maire signale que la route de bas avait été fermée au niveau des Jaubertes pour le vélo route début décembre mais que les plots ont été volés une semaine après. La Communauté de communes étudiera en janvier une autre forme de barrière à mettre en place.

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire informe le conseil qu'il a contacté Monsieur SALIEGE, architecte paysager au CAUE en charge du projet. Celui-ci devrait faire part de ses réflexions en janvier prochain.

Une discussion s'engage sur le positionnement des conteneurs de tri sélectif et les grandes lignes abordées lors de sa visite.

Monsieur SALIEGE s'est rendu ensuite à l'église pour un premier contact et l'étude de la mise en accessibilité du bâtiment.

REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT

Il est fait part de la visite de l'Adjudant-Chef THOMAS. Il a approuvé la limitation à 30 km/h des voies communes et la pose de stop aux deux carrefours sis à la mairie et au lieu-dit Michotte. Il assure que les services de la gendarmerie viendrait faire des contrôles dès la fin des aménagements.

Christopher LATAPY souligne la dangerosité de la voie communale de Castets à Bieujac en bordure de chez lui du fait de son étroitesse.

Le Maire rappelle que c'est pratiquement le cas de toutes les voies de la commune.

Une discussion s'engage sur la limitation à 30 km/h qui semble-t-il aura des difficultés à être appliquée. Plusieurs solutions sont évoquées, à savoir : mise en place de ralentisseurs, de chicanes, pose de plots...

L'aménagement des deux carrefours de Michotte et de la mairie, la signalisation d'enfants et la limitation à 30 km/h sont retenus. Des devis sont à demander.

Isabelle DA ROS souhaite qu'un devis de réfection des rives de la voie de Castets à Bieujac soit réalisé. Le Maire contactera les entreprises.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **SISS** : Carole GUERIN fait part de la réalisation d'un appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2015.
- **Commission d'action sociale de la CdC** : Karine JOLLES fait part du débat relatif à l'évolution du service du transport à la demande. 30 personnes utilisent ce service sur Langon, il va être harmonisé du fait du rattachement des deux autres CdC. À ce jour, ce service revient à 216,00 €/personne pour 67 utilisateurs. Une seule tournée sera mise en place pour minimiser les coûts et les prix du trajet seront revus.

Une harmonisation des services d'aide à domicile est à réaliser également suite à la fusion des CdC.

- **Réunion publique – Projet LEADER** : Karine JOLLES présente le projet LEADER qui est un programme d'objectif pour obtenir des subventions européennes par l'intermédiaire de la Région pour des actions innovantes dans le domaine économique.

Trois orientations ont été définies en Sud Gironde : l'attractivité touristique du territoire, favoriser l'innovation dans les entreprises par le développement et la création de filières locales et identifier le Sud Gironde comme terre d'accueil des entreprises. Ce projet va s'étendre de 2015 à 2021.

- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part des suites de la fermeture de l'école Django Reinhardt, à savoir le reclassement des employés dans les structures de la CdC et de diverses décisions budgétaires. Les trois CdC du Bazadais, du Sud Gironde et du Réolais se sont unies pour la recherche d'un terrain d'accueil commun.
- **Commission des finances de la CdC** : Marc LABADIE présente l'état des finances de tous les services de la CdC.

Madame Isabelle DA ROS quitte la séance pour raison personnelle.

- **SCOT** : Bertrand MATHAT présente le pré-Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet définit les orientations d'urbanisme à venir sur le territoire du SCOT du Sud Gironde en préservant l'environnement par la trame verte et bleue ainsi que l'agriculture et la sylviculture, en permettant le développement de filières locales. Il assurera également un développement urbain et un développement économique qui tiennent compte des risques et des nuisances. Ce SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui s'imposera à tous.
- **Mutualisation service instruction urbanisme** : Pierre DIENER rappelle l'arrêt des services instructeurs de l'État en matière d'urbanisme à court terme. et présente la proposition de mutualisation de ce service par le SDEEG. Il informe les conseillers que cette mutualisation est également à l'étude au niveau de la CdC du Sud Gironde.
- **SMEAG (Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne)** : Pierre DIENER présente les concertations et les études en cours pour l'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne girondine. L'objectif est de mieux connaître les phénomènes d'inondation pour construire ensemble une stratégie d'aménagement de la Garonne qui garantisse entre autre la gestion cohérente des zones inondables et des ouvrages de protection, la diminution de la vulnérabilité des populations et des territoires inondables.
- **Regroupement scolaire** : Pierre DIENER présente le projet de convention déterminant le fonctionnement du regroupement scolaire des communes de Barie, Castets-en-Dorthe et Saint Loubert. Cette convention a été élaborée en concertation avec les trois maires, des ajustements sont encore à apporter.
- **Conseil communautaire** : Pierre DIENER fait un compte-rendu sommaire de la dernière réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- **Carte de vœux 2015** : le Maire présente le projet de carte de vœux qu'il a réalisé et le soumet aux conseillers, celle-ci est approuvée.
- **Révision du loyer du T2 à Michotte** : Le Maire indique que le loyer sera révisé au 1^{er} janvier 2015, une augmentation de 1,62 € selon la variation de l'indice de référence de l'INSEE sera effectuée, le loyer sera donc de 235,08 €.
- **Vérification des installations électriques** : le Maire présente les devis qu'il a demandés pour la vérification électrique de la Mairie, de l'église et de l'atelier communal de Michotte afin d'engager des travaux d'entretien et de mise en conformité.

Les devis (TTC) reçus sont les suivants :

▪ DEKRA :	312,00 €
▪ APAVE :	588,00 €
▪ QUALICONSULT	360,00 €
▪ COTEF :	504,00 €

Le devis de DEKRA est accepté à l'unanimité.

- Le Maire fait part des remerciements reçus de la CdC du Vallon de l'Artolie pour le versement de la subvention exceptionnelle aux communes sinistrées de leur territoire lors des événements climatiques du 25 juillet 2014.
- **Vaisselle de la salle des fêtes** : le Maire demande à ce qu'un décompte de la vaisselle soir effectué pour la mise en location de la salle. Karine JOLLES, Christopher LATAPY, Marc LABADIE et Carole GUERIN feront les décomptes le samedi 3 janvier 2015.
- **Lupertien** : Le Maire demande à chacun de réfléchir aux articles à faire paraître dans le prochain bulletin.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois du mois de janvier, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Monsieur Christopher LATAPY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2014***
- ***CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts des charges et de l'attribution de compensation) – Approbation du rapport de novembre 2014***
- ***SDEEG – Travaux de sécurisation électrique – Programme FACE 2015***
- ***Irrigation***
- ***Repas des Aînés***
- ***Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes***
- ***Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert***
- ***Horaires d'ouverture de la Mairie***
- ***Compte-rendu des réunions***
- ***Questions et informations diverses***
- ***Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal***

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2014

Isabelle DA ROS souhaite que soit supprimée la mention "en bordure de chez lui" dans l'intervention de Christopher LATAPY au sujet de la "réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert", il faudra donc lire : "Christopher souligne la dangerosité de la voie communale de Castets à Bieujac du fait de son étroitesse".

Le Maire répond que cette observation sera notée dans le prochain compte-rendu.

Myriam FERBOS souhaite apporter une précision sur l'intervention de Monsieur le Maire au sujet du point "Solidarité – secours" traité en questions diverses où il avait été retranscrit : "Le Maire fait part de la demande de Myriam FERBOS d'être accompagnée par un autre conseiller dans la démarche auprès de la famille." Myriam FERBOS informe l'assemblée qu'elle n'avait pas demandé lors de la réunion du mois de novembre à être accompagnée dans cette démarche, elle l'avait demandé à deux membres de la commission après, en avait fait part au Maire, mais suite à leur manque de disponibilité, affirme être prête à les rencontrer seule.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2014 est ensuite adopté à l'unanimité.

D2015-001 – APPROBATION DU RAPPORT DE NOVEMBRE 2014 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 20 novembre 2014,

Vu le rapport de novembre 2014 de la CLETC en découlant,

Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le rapport 2014 de la CLETC qui établit le montant de l'attribution de compensation comme suit :

- L'attribution de compensation versée par la CdC à ses communes membres est calculée comme suit en cas de fusion de CdC (article 1609 nonies C V du Code Général des Impôts)
- **Pour les communes qui étaient antérieurement membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (CdC du Canton de Villandraut et CdC du Pays de Langon) :** reprise du montant d'attribution de compensation que versaient ces CdC à leurs communes l'année précédant la fusion, soit en 2013.
- **Pour les communes qui étaient antérieurement membres d'une CdC à fiscalité additionnelle (CdC du Pays Paroupian) :** calcul de l'attribution de compensation « de base » à réaliser afin que les recettes perçues par la commune soient équivalentes à bases et taux constants à celles qu'elle percevait l'année précédant la fusion, soit en 2013.
- **Lorsque la fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences et de manière générale à l'occasion de chaque transfert de charge,** l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.
 - En cas de transfert, la commune donne à la CDC les moyens financiers pour assurer l'exercice de la compétence : diminution de l'attribution de compensation versée à la commune (remarque : celle-ci peut devenir négative)
 - En cas de restitution, la CDC donne aux communes les moyens financiers nécessaires pour assurer l'exercice de la compétence : augmentation de l'attribution de compensation versée aux communes

Modalités de calcul de cette diminution ou majoration en cas de transfert ou restitution de compétences :

« Les dépenses de fonctionnement sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la CLETC.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges. »

Le rapport de la CLETC de novembre 2014 établit ces estimations de transfert de charges pour les transferts de charges suivants des communes vers la CdC :

- Compétence SPANC
- Compétence Gestion des cours d'eau
- Compétence Élaboration des documents d'urbanisme : 1^{ère} évaluation portant sur les procédures en cours

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport CLETC 2014 et le montant de l'attribution de compensation.

SDEEG – TRAVAUX DE SÉCURISATION ÉLECTRIQUE – PROGRAMME FACE 2015

Le Maire présente les propositions de travaux du SDEEG en matière de sécurisation électrique pour 2015, à savoir :

- sécurisation du poste Bernet
- sécurisation du poste Berderis
- sécurisation du poste du Carpe

Le Maire propose de retenir la sécurisation du poste de Berderis, puisqu'il concerne le plus grand nombre d'habitations desservies. Il demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve les travaux de sécurisation électrique du poste de Berderis.

REPAS DES AÎNÉS

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions des différents traiteurs, retient la proposition de Monsieur Yannick ROUZIÉ.

Le Maire rappelle les conditions de participation financière des années précédentes : gratuité pour les personnes de plus de 60 ans et leur conjoint, les employés communaux et leurs conjoints et les membres du Conseil et leurs conjoints.

Une discussion s'engage.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la gratuité pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour le personnel communal et fixe les participations comme suit :

- 50 % du prix du repas pour les membres du Conseil municipal et leur famille,
- Comme les années précédentes, les personnes de moins de 60 ans de la commune pourront participer au repas des Aînés moyennant le versement du prix du repas retenu.

Le baptême de la salle des fêtes sera fait à cette occasion avec un apéritif offert.

Le Maire demande ensuite de réfléchir à une animation.

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire rappelle qu'il a transmis avant la réunion par mail à chaque conseiller l'étude de Monsieur Etienne SALIEGE, architecte paysagiste conseiller au CAUE. L'évaluation de l'enveloppe financière a été estimée à 14 500 € HT hors coût de maîtrise d'œuvre, de réseaux (éclairage) et de mobilier.

Une discussion s'engage sur le schéma d'ensemble d'aménagement paysager présenté.

Le Maire précise que ce projet peut être subventionné par le Conseil Général de la Gironde avec un taux d'aide de 10 à 50 % des dépenses éligibles (maîtrise d'œuvre comprise), une des conditions étant que le projet doit être conçu et réalisé par un paysagiste dplg ou un ingénieur paysagiste.

L'aménagement du point de collecte est pris en charge par l'USSGETOM à concurrence de 3 000 €.

La commission "Bâtiments – Patrimoine" se réunira pour modifier le projet compte tenu de toutes les observations émises.

Une réunion publique, pour présentation aux administrés, sera programmée lorsque le projet sera arrêté définitivement (plans et estimation financière).

REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT

Dans la poursuite de la réflexion, le Maire présente plusieurs devis de la société SERI pour l'acquisition de panneaux, à savoir :

- 8 Panneaux complets de limitation de vitesse, 4 panneaux complets Stop et 4 panneaux complets de pré signalisation Stop : 2 044,68 € TTC
- 4 panneaux d'entrée et 4 panneaux de sortie d'agglomération complets : 1 758,24 € TTC
- Peinture routière homologuée pour bandes Stop : 115,20 € TTC
- 5 balisettes blanche (reconfiguration du carrefour de la mairie) : 257,40 € TTC

Le Maire donne son avis personnel et propose de commencer par l'installation des panneaux de limitation de vitesse et des panneaux Stop.

Christopher LATAPY, suite à un accident récent, demande si le cédez-le-passage au lieu-dit Jean Bon ne peut pas être transformé en Stop pour des raisons de sécurité.

Cette signalisation étant de la compétence du Centre Routier Départemental, le Maire contactera le service.

Myriam FERBOS signale que le panneau voie sans issue du lieu-dit Couloumes est effacé et que de nombreux véhicules ne le voient pas et s'engagent dans la voie. Un devis de remplacement sera demandé.

Une discussion s'engage ensuite sur la nouvelle réglementation à mettre en place dans le village.

La pose des panneaux Stop (avec peinture au sol) est actée. Après vote, la pose de 8 panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h a été entérinée à 7 voix pour.

Le Maire s'engage à contacter les services du Conseil Général de la Gironde, le Député et ou le Sénateur pour des éventuelles subventions.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le Maire propose le maintien des horaires comme décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2014, à savoir ouverture les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois, les samedis fermés étant remplacés par les mercredis après-midi précédents. Il présente un tableau des fréquentations moyennes de la mairie les lundi, mercredi et samedi réalisé depuis le 11 octobre dernier : les lundis 4,31 personnes, les mercredis 4,46 et les samedis 1,14. Il ajoute également que le travail du mercredi après-midi est très efficace, par le fait que les liaisons avec toutes les administrations fonctionnent et en partie parce qu'il y a moins de monde à accueillir.

Une discussion s'engage.

Carole GUERIN ne comprend pas le pourquoi de ce tableau, car le changement avait été décidé pour l'efficacité du travail, et non pour une moindre fréquentation le samedi.

Le Maire répond que le tableau de fréquentation n'avait été mis en place que pour vérifier s'il était vrai que des personnes ne pouvaient venir à la mairie que le samedi, comme l'avaient dit certains conseillers lors d'un conseil précédent.

Myriam FERBOS estime que ce tableau n'est pas valable, car il aurait fallu comparer avec la fréquentation à l'époque des anciens horaires.

Karine JOLLES affirme que personne, même les conseillers, ne peut se rappeler quels samedis la mairie est ouverte.

Le Maire répond qu'il suffit de se rappeler que c'est ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois.

Carole GUERIN demande si les problèmes liés à la dématérialisation sont résolus.

Marc LABADIE répond que la secrétaire ne pourra jamais entrer en contact avec les administrations le samedi.

Isabelle DA ROS déclare qu'il faut arrêter, que ce n'est pas honnête.

Le Maire répond qu'il n'admet pas ce terme.

Isabelle DA ROS reprend qu'elle fait maintenant partie de la commune, qu'elle parle avec des gens, et qu'il y a beaucoup de gens qui parlent beaucoup, et qu'on entend des choses qui n'ont rien à voir avec un problème d'envoyer des documents pour travailler, qu'elle aimerait qu'on soit honnête, qu'on nous a dit d'abord que c'était un problème de travail, qu'ensuite on parle de la fréquentation, et qu'il y a d'autres bruits de couloir, qu'elle aimerait qu'on soit honnête et qu'il ne faut pas nous prendre pour des idiots.

Le Maire répond que quand on est honnête les bruits de couloir on en parle et qu'il aimerait savoir ce que sont ces bruits de couloir.

Isabelle DA ROS dit qu'elle a entendu que vu que la vie avait changé, elle (la secrétaire) aimerait avoir ses samedis.

Le Maire demande qui a dit cela.

Isabelle DA ROS répond que ce sont des gens de la commune.

Le Maire répond qu'il y aura toujours des gens pour dire n'importe quoi, dans la commune comme dans toutes les communes.

Isabelle DA ROS dit qu'elle est d'accord, mais que quand elle voit qu'on lui dit deux choses différentes pour un problème de fermeture elle se pose des questions.

Le Maire répond que c'est exactement la même chose, qu'il est beaucoup plus efficace de travailler le mercredi après-midi que le samedi matin pour les liaisons avec les différentes administrations, et d'autre part que comme certains, dont elle (Isabelle DA ROS) et d'autres avaient dit que le samedi matin était le seul jour pour certains de venir à la mairie, il le regrette mais il y a moins de monde le samedi que les autres jours.

Myriam FERBOS et Karine JOLLES remettent une nouvelle fois en cause le tableau de fréquentation, car il n'y a pas de comparaison avec la situation antérieure.

Le Maire répond que déjà, avant, il avait constaté qu'il n'y avait presque plus personne le samedi, mais qu'il n'avait pas fait de comptage. Il rappelle, ainsi que Marc LABADIE, que le problème est la relation avec les administrations impossible le samedi, qu'il y a souvent des petits ajustements à faire avec la sous-préfecture ou la trésorerie et que ça se règle au téléphone.

Le Maire déclare également que les affaires du Conseil Municipal ne se règle pas avec des bruits de couloir, qu'on prend des décisions avec des informations étayées, que c'est pour cela qu'il avait établi ce tableau de fréquentation, mais que si pour certains ce tableau ne veut rien dire tant pis, mais qu'alors leur argument concernant les gens qui ne peuvent venir que le samedi ne tient pas non plus, puisqu'il n'y a pas de chiffres.

Les différents intervenants restent sur leur position, Karine JOLLES disant à nouveau que personne ne sait quels samedis la mairie est ouverte, et Myriam FERBOS remettant une nouvelle fois en cause le tableau de fréquentation. Certains conseillers disent ne pas se souvenir non plus des samedis ouverts.

Le Maire pense qu'il n'est pas très difficile de se rappeler 1^{er} et 3^{ème}.

Karine JOLLES pense que ce n'est même plus la peine d'ouvrir le samedi, car personne ne se souvient des jours et qu'il n'y a pas de comparaison avec avant.

Le Maire répond qu'avant il n'y avait déjà presque personne, mais ce n'est que sa parole, et surtout aucun conseiller, à l'exception de Marc LABADIE.

Marc LABADIE propose d'autres aménagements, comme l'ouverture les deux premiers samedis du mois au lieu de l'alternance.

Karine JOLLES estime qu'on ne s'en souviendra pas davantage, et que ce n'est même plus la peine d'ouvrir le samedi matin.

Richard MANO pense qu'il ne faut pas fermer tous les samedis.

Carole GUERIN demande si avant le changement d'horaire la secrétaire faisait des heures supplémentaires.

Le Maire répond que non, le nombre d'heures est le même. Le changement d'horaire présente deux avantages : d'abord la liaison avec les administrations, et le second, qu'on a découvert ensuite, c'est que vu la faible fréquentation du mercredi après-midi, la secrétaire avançait beaucoup plus vite dans son travail administratif. Il précise que dans de nombreuses communes où il n'y a qu'une secrétaire, une demi-journée ou une journée sont fermées au public pour que le travail avance. Il rappelle que la secrétaire précédente travaillait une demi-journée de plus par semaine.

Bertrand MATHAT suggère qu'il y aura peut-être un petit peu moins de travail en 2016, vu les changements dans l'urbanisme et le droit au sol (permis de construire...).

Le Maire répond que cela ne changera pas, car nous recevons toujours les dossiers et le Maire signe toujours les autorisations au final.

Myriam FERBOS demande si la secrétaire travaille une journée entière dans les autres communes où elle exerce ses fonctions. Le Maire et Marc LABADIE répondent que c'est le cas. Le Maire précise qu'en tout avec ses trois mairies la secrétaire travaille déjà 40 heures, et que c'est pour cette raison qu'elle n'avait pas pu être engagée pour une demi-journée de plus à Saint Loubert.

Bertrand MATHAT pense qu'il y a deux choses, les chiffres de fréquentation et la continuité du service public, que si c'était ouvert le samedi il faut que cela continue à l'être.

Le Maire répond que de nombreuses petites mairies sont fermées le samedi, que dans les grandes il y a une permanence mais que tous les services ne sont pas ouverts.

Karine JOLLES suggère de faire un système de permanence, en tournant avec les conseillers.

Le Maire rappelle que cela avait été proposé lorsqu'on avait changé les horaires, mais que personne n'avait voulu venir la faire.

Karine JOLLES affirme que c'est aux adjoints à venir.

Marc LABADIE répond qu'en ce moment il travaille tous les week-ends, qu'il ne peut pas risquer son entreprise, ou qu'il démissionne alors.

Bertrand MATHAT pense que comme c'est ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois, cela ne lui paraît pas impossible, que si on se loupe une fois la deuxième fois on va s'en souvenir.

Karine JOLLES n'est pas d'accord.

Bertrand MATHAT comprend que c'est peut-être difficile pour les personnes âgées.

Le Maire répond que les personnes âgées viennent pendant la semaine.

Karine JOLLES dit que même les personnes plus jeunes, comme elle, quand elles sont prises dans le tourbillon travail enfants, sont incapables de se dire dans la semaine si la mairie sera ouverte ou non le samedi.

Richard MANO dit que lui aussi il travaille beaucoup en ce moment le samedi, mais qu'une fois où il ne travaillait pas, il n'avait pas regardé quel jour on n'était et il était passé à la mairie qui était fermée, mais que ce n'était pas grave. Il précise qu'il ne sait pas, qu'il n'a pas d'idée sur la question de savoir ce qui est le mieux.

Karine JOLLES affirme qu'il faut accepter que les gens ne puissent pas savoir si c'est le 1^{er} ou le 3^{ème}.

Le Maire répond qu'on le dira et redira assez souvent, et que ça ne demande pas une réflexion intense de calculer si on est le 1^{er} ou le 3^{ème} samedi du mois, qu'il y en a pour une minute.

Karine JOLLES précise que ce n'est pas ce qu'elle dit, déjà il faut se souvenir que c'est le 1^{er} et le 3^{ème}.

Le Maire pense que 1^{er} et 3^{ème} il n'y a rien de plus facile.

Karine JOLLES répond qu'elle ne comprend pas que le Maire ne puisse pas comprendre ça. Elle précise qu'elle ne vit pas en mairie, qu'elle vient une fois par mois.

Le Maire affirme que lui non plus il ne se rappelle plus parfois, alors il réfléchit.

Karine JOLLES lui répond qu'il y est lui le lundi et le mercredi.

Carole GUERIN dit que parfois elle cherche la date, qu'elle ne sait plus quelle date on est.

Le Maire répond que ça lui arrive aussi, et que comme il est beaucoup plus vieux qu'elle ça doit lui arriver plus souvent. C'est pourquoi il note tout dans son téléphone portable.

Le Maire propose de choisir entre 2 solutions :

1. retour à l'ouverture tous les samedis matin,
2. ouverture les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois,

Résultat du vote :

1. retour à l'ouverture tous les samedis matin : 6 voix
Isabelle DA ROS, Karine JOLLES, Christopher LATAPY, Frédérique MONIER, Myriam FERBOS et Richard MANO.
2. ouverture les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : 3 voix
Pierre DIENER, Arnaud GARBAY, Bertrand MATHAT.

Deux conseillers se sont abstenus : Carole GUERIN et Marc LABADIE.

Monsieur le Maire annonce sa démission.

Réunion informelle des membres du Conseil Municipal le samedi 24 janvier

À la suite du Conseil Municipal du vendredi 23 janvier 2015, une réunion informelle s'est tenue le lendemain à la salle des fêtes, à la demande de deux conseillères municipales, pour essayer de mettre à plat les problèmes. L'ensemble du conseil y a participé.

Après une longue discussion, plusieurs conseillers ont annoncé qu'ils changeaient de position sur le sujet de l'ouverture du samedi matin. Le maire a alors déclaré qu'il pouvait convoquer une nouvelle réunion du Conseil Municipal la semaine suivante, en suspendant sa décision de démissionner jusqu'aux décisions qui seraient prises à ce moment.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le trente du mois de janvier, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS.

Absent excusé : Bertrand MATHAT (a donné procuration à Arnaud GARBAY).

Absente : Karine JOLLES.

Monsieur Richard MANO a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Horaires d'ouverture de la Mairie**
- **Irrigation**
- **Vente récolte de noisettes 2014**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

Le Maire donne lecture du courrier de Karine JOLLES annonçant sa démission du Conseil municipal et la réponse qu'il lui a écrite. Ces courriers seront adressés au Préfet.

Plusieurs conseillers municipaux donnent leur sentiment quant à cette démission.

Marc LABADIE tient à faire une mise au point au vu des différents qui sont apparus lors de la dernière réunion du Conseil municipal. Il souligne que les ragots et divers colportages n'ont rien à faire dans les discussions qui ont lieu lors des réunions. Il rappelle que le seul but des élus est d'œuvrer pour le bien de la collectivité et que les convictions personnelles ne doivent en aucun cas influencer les décisions et les votes. Il précise ensuite que le dialogue reste la base de toute décision et lorsqu'une personne annonce être contre une idée, il faut l'argumenter, ce sont ces différentes opinions qui permettront de construire quelque chose.

Il tient à expliquer son abstention lors du vote pour les horaires de la mairie le 23 janvier dernier, à savoir qu'il pense qu'une journée entière d'ouverture est obligatoire, par contre, il tient à l'ouverture le samedi.

Il précise que le bon fonctionnement du service administratif ne peut se réaliser que du lundi au vendredi. Il propose d'apporter des explications à la nécessité de modifier les horaires d'ouverture, à savoir : les administrations sont toutes fermées le samedi, donc aucune liaison n'est possible, tous les flux informatiques nécessaires avec la Préfecture et la trésorerie ne sont pas traités le samedi et les serveurs sont fermés. Quoiqu'il en soit, il est pour le maintien de l'ouverture de la mairie le samedi et souhaite qu'un débat soit ouvert pour trouver une solution, une permanence par les élus par exemple.

Pierre DIENER souhaite faire un rappel historique :

- avant l'année 2000, avec l'ancienne secrétaire, la mairie était ouverte les mardi et jeudi toute la journée, soit quatre demi-journées et était fermée le samedi,
- en 2000, la mairie n'a plus été ouverte que trois demi-journées par semaine et c'est la nouvelle secrétaire qui a demandé à travailler le samedi matin pour passer le mercredi après-midi avec son enfant. Il y a bien longtemps aujourd'hui que son enfant est adulte et qu'elle aurait pu demander à remplacer le samedi matin par le mercredi après-midi,
- le problème d'ouverture du samedi s'est uniquement posé lors de la mise en place de la dématérialisation ces derniers mois.

Le Maire approuve ensuite la proposition de Marc LABADIE d'établir une permanence des conseillers les samedis où le secrétariat est fermé. D'autre part, il précise que le tableau de fréquentation controversé comprenait trois samedis d'octobre (11, 18 et 25), avant la mise en place des nouveaux horaires. La fréquentation moyenne sur ces trois samedis est de 0,66 personne par demi-journée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Après discussion, il est procédé au vote :

- Ouverture de la mairie tous les samedis avec secrétariat ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois et permanence des élus de 10 à 12 heures les autres samedis : 9 voix pour.
Myriam FERBOS ne prend pas part au vote.

Un planning sera élaboré pour la mise en place de ces permanences selon les disponibilités de chacun.

IRRIGATION

Arnaud GARBAY informe le Conseil Municipal que lors de la fermeture du réseau au 1^{er} décembre il avait été constaté que deux pompes étaient en panne sur les trois en place. Une pompe est à faire réparer en urgence pour la réouverture.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réparation d'une pompe.

Arnaud GARBAY fait part ensuite de la demande du SMAHBB qui souhaite connaître la position du Conseil quant aux propositions qui ont été faites pour le raccordement des deux stations. Les propositions étant onéreuses, un devis sera demandé au SIAEPA de Castets en Dorthe.

Il rappelle l'intérêt du raccordement qui pourrait limiter les risques d'interruption de distribution d'eau en cas de grosses pannes puisque l'autre station prendrait le relais et cela permettrait aux agriculteurs de la commune d'avoir de l'eau l'hiver, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

De toute façon à terme, ce service va vers des difficultés budgétaires.

Le Conseil Municipal prendra sa décision après réception du devis du SIAEPA.

2014-001 – VENTE RECOLTE DE NOISETTES 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la coopérative UNICOQUE de 47290 CANCON a proposé d'acheter la récolte de noisettes 2014 soit 132 kg pour la somme de 171,60 € auxquels seront soustraits les frais de stabilisation 32,37 € soit 139,23 € (cent trente-neuf euros et vingt-trois centimes).

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la coopérative UNICOQUE.

CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La date de la prochaine réunion est fixée au 27 février 2015 à 19 heures.

Marc LABADIE quitte la réunion pour des obligations personnelles.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **Assemblée Générale du Comité des Fêtes** : Christopher LATAPY fait part du renouvellement du bureau et présente les projets de l'année.
- **Assemblée Générale de l'association pour la restauration et la sauvegarde de l'église** : Christopher LATAPY fait part de l'élection d'un nouveau bureau et présente les grandes lignes de travaux d'électricité et de chauffage à prévoir en concertation avec la mairie.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle des installations électriques de la mairie, de l'atelier communal et de l'église a été réalisé le 28 janvier dernier. Dès réception des rapports une programmation des travaux pourra alors être envisagée.

- **Commission des finances de la CdC** : Richard MANO fait part de la présentation des résultats prévisionnels 2014, de l'état financier général des services et de l'état de la dette. Lors de cette réunion un rapport d'orientation budgétaire a été réalisé avec état des lieux et tendances (baisse des dotations de l'État, difficulté à vendre les terrains de la zone d'activités, mutualisations...).
- **SMAHBB** : Arnaud GARBAY fait part de diverses délibérations, à savoir : une confiant la maîtrise à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne pour la réhabilitation des stations de Barie et Castets-en-Dorthe, une pour les demandes de subventions relatives à ces travaux et une fixant les tarifs d'installation des bornes de jardin. Un technicien va être recruté pour la mise en œuvre des directives Natura 2000. Il présente ensuite les travaux qui sont envisagés au niveau de la Bassanne et du Beuve.
- **Écoles – Éducation Nationale** :
 - Pierre DIENER fait part de la réunion avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale et la mairie de Castets-en-Dorthe pour la présentation de regroupement scolaire des communes de Barie, Castets-en-Dorthe et Saint Loubert.
 - Pierre DIENER fait part de la réunion avec le Directeur Académique lors de laquelle a été présenté les prévisions et les nouvelles règles pour la rentrée ainsi que l'état des lieux pour la Gironde.
 - Convention pour les frais de fonctionnement du regroupement scolaire : Pierre DIENER présente les observations qui ont été faites au maire de Castets-en-Dorthe au niveau de la participation financière.
- **SIAEPA** : Pierre DIENER présente les tarifs de l'année 2015. La situation financière du syndicat est bonne.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Repas des Aînés et baptême de la salle** : Le Maire présente le devis détaillé de Yannick ROUZIE pour le repas du 8 mars :
 - cocktail et assortiment de canapés 2,50 €/personne,
 - repas adultes 20,50 €
 - repas enfant : 8,50 €.
 Le devis est accepté.
- **Panneau "Salle Raymond Castaing"** : Le Maire présente le devis de Publimenti, il s'élève à la somme de 270,00 € TTC pose comprise.
Après discussion, un nouveau visuel sera demandé, ainsi qu'un nouveau devis sans la pose.
- **Matériel salle des fêtes** : Le Maire présente l'inventaire du matériel réalisé. Il devra être retranscrit sous forme de tableau et ensuite annexé aux états des lieux lors des locations de la salle.
Christopher LATAPY rappelle qu'il avait été décidé d'établir un planning pour la réalisation des états des lieux et des remises des clés lors des locations de la salle à tour de rôle, mais qu'à ce jour, cela n'avait pas été mis en place.
Le Maire est tout à fait d'accord, une réunion devra être prévue pour l'explication de la mise en service et du fonctionnement du chauffage.
- **Travaux de voirie** : les trous ont été rebouchés par l'entreprise CHATAIGNÉ. Le curage des fossés ainsi que l'enlèvement des gravats en bordure de la route de bas ont été réalisés par l'entreprise MALANDIT.
- **Faucardage** : Contact sera pris avec le SIVOM du Sauternais, si les tarifs restent compétitifs, le contrat sera reconduit.
- **SISS** : contact a été pris avec les services du SISS pour signaler au chauffeur du bus de rester sur la voie afin de limiter la création d'ornières sur le bas-côté. Des panneaux ont été installés à cet effet.
Un signalement a également été effectué à l'encontre d'un chauffeur du bus du SIRP après des plaintes de parents d'élèves sur sa conduite dangereuse. Celui-ci a été remplacé sur ce circuit.
- **Photocopieur** : Le Maire signale que le photocopieur Olivetti qui ne sert plus est devenu encombrant, il demande si quelqu'un connaîtrait une association intéressée pour le récupérer bien qu'il soit en mauvais état.
- **Décès de Patrick ROBLES** : Le Maire fait part des remerciements de Florence ROBLES et de ses enfants pour la gerbe et le soutien exprimé.
- **Chiens errants** : compte tenu des problèmes récurrents de chiens errants, le Maire contactera les propriétaires, une information paraîtra à nouveau dans le Lupertien.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept du mois de février, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

Absente excusée : Carole GUERIN (a donné procuration à Marc LABADIE)

Monsieur Arnaud GARBAY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Myriam FERBOS dont il avait informé les conseillers par courriel.

ORDRE DU JOUR :

- **Compte Administratif 2014 – Budget principal**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2014 – Budget principal**
- **Compte Administratif 2014 – Budget Irrigation**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2014 – Budget Irrigation**
- **Comptes de Gestion 2014 des budgets Principal et Irrigation**
- **Approbation des procès-verbaux des 23 et 30 janvier 2015**
- **Délégués aux associations, syndicats intercommunaux et commissions CdC suite aux démissions,**
- **Participations au repas des Aînés 2015**
- **Convention Regroupement Scolaire des communes de Barie, Castets-en-Dorthe et Saint Loubert**
- **SDEEG – Groupement de commandes Achat d'Énergies – Électricité**
- **Instruction des autorisations des droits du sol – Proposition de la CdC du Sud Gironde**
- **Règlement Local de Publicité Intercommunal**
- **Maintenance**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

D2015-003 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2014 du Budget Principal, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 12 959,45 € et un déficit d'investissement de 91 893,15 €, est adopté à l'unanimité.

D2015-004 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 12 959,45 €
- Résultat reporté	:	+ 59 689,10 €
- Résultat de clôture	:	+ 72 648,55 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	+ 91 893,15 €
- Résultat reporté	:	- 94 733,18 €

- Résultat cumulé	:	-	2 840,03 €
- Reste à réaliser Dépenses	:		9 811,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:		0,00 €
- Solde des RAR	:	-	9 811,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En recettes d'investissement au compte 1068	:	12 651,03 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	59 997,52 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	59 997,52 €
- Section d'investissement :		
- Dépenses 001 : Solde d'investissement reporté	:	2 840,03 €
- Recettes 1068 : Réserves	:	12 651,03 €

D2015-005 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET IRRIGATION

Le compte administratif 2014 du Budget Irrigation, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 112,65 € et un déficit d'investissement de 1 707,16 €, est adopté à l'unanimité.

D2015-006 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET IRRIGATION

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 1 112,65 €
- Résultat reporté	:	+ 6 044,34 €
- Résultat de clôture	:	+ 7 156,99 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	- 1 707,16 €
- Résultat reporté	:	+ 13 048,23 €
- Résultat cumulé	:	+ 11 341,07 €
- Solde des RAR	:	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement en excédent reporté à la section de fonctionnement : 7 156,99 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	7 156,99 €
- Section d'investissement :		
- R001 excédent d'investissement reporté	:	11 341,07 €

D2015-007 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 - BUDGETS PRINCIPAL ET IRRIGATION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 23 ET 30 JANVIER 2015

Les procès-verbaux des réunions des 23 et 30 janvier 2015 sont adoptés à l'unanimité.

D2015-008 – DELEGUES AUX ASSOCIATIONS, SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS CdC SUITE AUX DEMISSIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mesdames Karine JOLLES et Myriam FERBOS, il est nécessaire de pourvoir à leur remplacement au sein des diverses associations, syndicats intercommunaux et commissions de la CdC du Sud Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme les délégués suivants :

- Défense :
 - Titulaire : Arnaud GARBAY
 - Suppléant : Bertrand MATHAT
- AADP :
 - Titulaire : Richard MANO
 - Suppléant : Carole GUERIN
- CISPD :
 - Titulaire : Marc LABADIE
- Commission Communication de la CdC :
 - Suppléante : Frédérique MONIER
- Commission "Social" de la CdC :
 - Titulaire : Christopher LATAPY
- Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage :
 - Suppléante : Isabelle DA ROS
- Syndicat Mixte du Pays des Rives de Garonne :
 - Titulaire : Arnaud GARBAY

D2015-009 – REPAS DES AINES – PARTICIPATIONS 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 20,50 € pour les adultes et 8,50 € pour les enfants, fixe les participations au repas comme suit :

- gratuité pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour le personnel communal
- 50 % du prix du repas pour les membres du Conseil municipal et leur famille, soit :
 - 10,25 € le repas adulte
 - 4,25 € le repas enfant
- prix du repas pour les moins de 60 ans :
 - 20,50 € le repas adulte
 - 8,50 € le repas enfant.

D2015-010 – REGROUPEMENT SCOLAIRE DES COMMUNES DE BARIE, CASTETS-EN-DORTHE ET SAINT LOUBERT

Considérant que les communes de BARIE, CASTETS-EN-DORTHE et SAINT-LOUBERT ont des territoires limitrophes les unes aux autres.

Considérant que les communes de BARIE, CASTETS-EN-DORTHE et SAINT-LOUBERT souhaitent proposer sur leurs territoires une offre scolaire publique de qualité dans les domaines de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Considérant que la commune de CASTETS-EN-DORTHE accueille actuellement des enfants des communes de BARIE et SAINT-LOUBERT sous forme de convention tacite, sans qu'aucune convention n'ait été établie,

Considérant que les communes de BARIE et SAINT-LOUBERT ne sont pas dotées de structures scolaires,

Considérant que sur la commune de CASTETS-EN-DORTHE, le nombre d'enfants scolarisés est amené à croître du fait de son urbanisation,

Après avoir consulté les services de l'Académie, le Corps Enseignant et les Représentants des Parents d'Elèves,

Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux diverses rencontres avec les Maires de Barie et Castets-en-Dorthe, il est proposé un rapprochement des communes de Barie, Castets-en-Dorthe et Saint-Loubert, afin de pérenniser la structure scolaire existante de Castets-en-Dorthe. Il donne lecture à cet effet du projet de convention joint en annexe et demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (sept voix pour et deux abstentions), accepte le principe de regroupement scolaire des communes de Barie, Castets-en-Dorthe et Saint-Loubert et autorise le Maire à signer la convention déterminant le fonctionnement du regroupement ainsi défini.





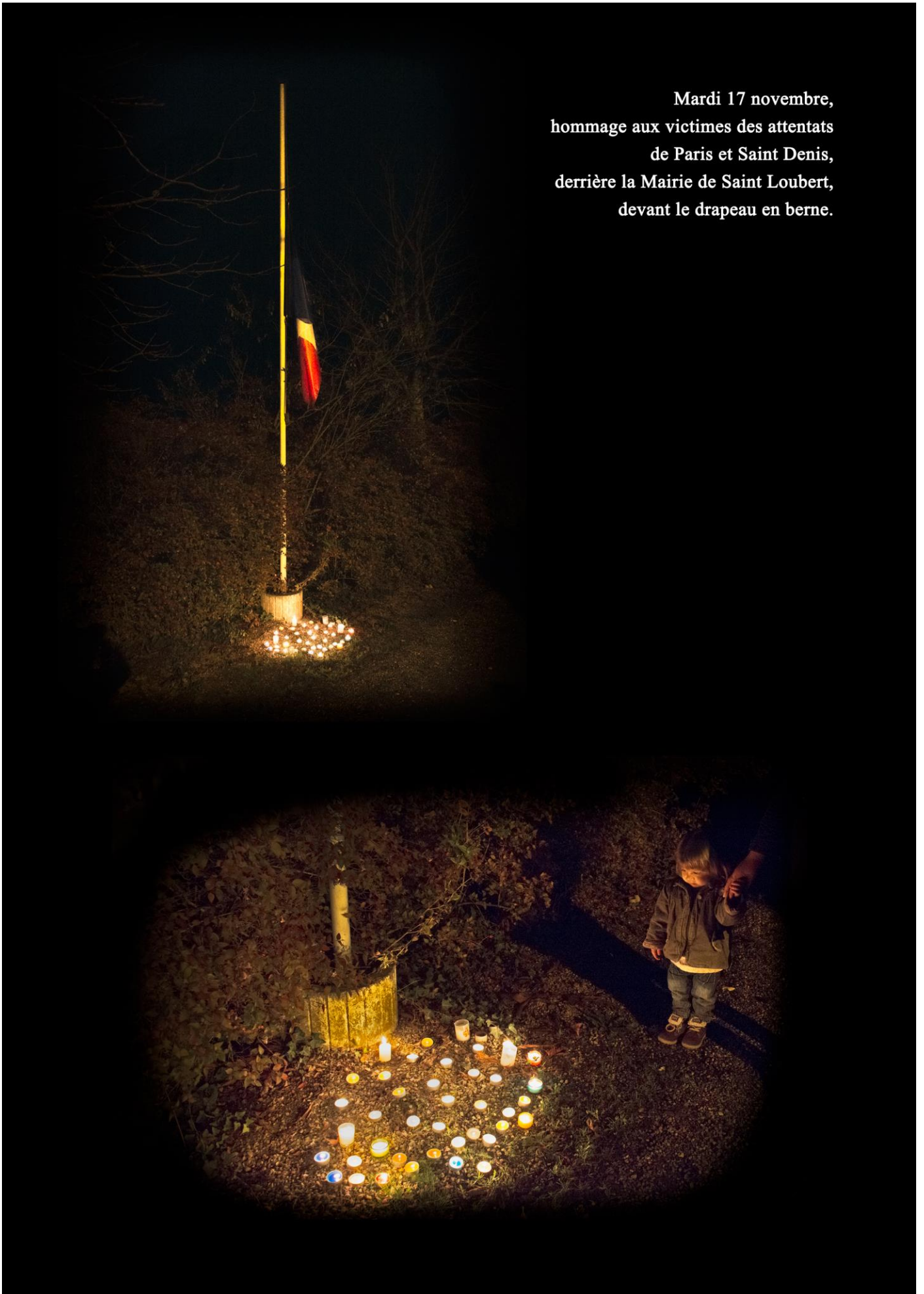
8 mars 2015 :
Le baptême de la Salle des Fêtes "Raymond Castaing"
et le repas des Aînés.



Une étoile est née !



Mardi 17 novembre,
hommage aux victimes des attentats
de Paris et Saint Denis,
derrière la Mairie de Saint Loubert,
devant le drapeau en berne.



Voici le texte, très légèrement actualisé, de Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde, lors de l'hommage national aux victimes des attentats :

L'instant est au silence.

Le silence de la douleur, après l'atroce, après l'horreur.

Parce qu'ils assistaient à un match de football, parce qu'ils partageaient un moment de détente à la terrasse d'un café ou d'un restaurant, parce qu'ils s'étaient réunis pour assister à un concert, ils ont été assassinés ou blessés, dans une tempête de violence inhumaine, inédite sur notre territoire national. Simplement parce qu'ils vivaient comme l'on vit normalement, dans un pays libre et démocratique.

Dans ces actes, nulle trace d'un quelconque Dieu, nulle trace d'une quelconque religion, nulle trace de la moindre valeur, de la moindre croyance pouvant évoquer l'Humanité. Dans ces actes, seulement la barbarie, seulement le déchaînement de la bête humaine dans ce qu'elle peut avoir de plus abject, depuis la nuit des temps.

L'instant est au silence.

Le silence du recueillement, pour les victimes et pour leurs familles : 129 morts, 352 blessés, dont 30 dans un état grave.

Parce que leur souffrance est celle de toute une Nation, parce que leur douleur personnelle est aussi notre douleur collective, parce que chaque victime est une partie de France qui nous a été arrachée, parce que chacun d'entre nous aurait pu être l'une de ces victimes anonymes, ou l'un de ses proches.

L'instant est au silence, avant la résistance. Et résister, c'est vivre pleinement, c'est vivre librement.

Demain, il faudra relever la tête, et préserver notre unité.

Celle qui fait notre force, celle qui permet que nos vies individuelles s'unissent en pleine solidarité, pour que notre Nation ne fasse qu'une.

Une et indivisible face à la barbarie, une et indivisible contre le terrorisme, une et indivisible pour que la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, restent nos valeurs communes, et qu'elles fondent le terreau de notre France. Demain, il faudra retrouver la force d'un peuple qui rejette la terreur pour imposer sa liberté.

Mais vendredi, l'indicible s'est produit, et les mots aujourd'hui n'auront pas la force du silence. Ce silence, profond, intense, solidaire et unificateur, je vous propose maintenant de le respecter, en soutien aux familles et aux blessés, en mémoire des victimes.



*Comméoration du 11 novembre :
Le travail des enfants est interdit en France,
mais, cette année,
ils ont tout fait.
La relève est assurée.*



*Léa a obtenu
la ceinture noire.*

Ci-dessous : incivilités diverses, mais répétées, dans les deux cas.



26 juillet 2015 : un début d'incendie assez vite maîtrisé, le vent soufflant heureusement vers la route.



D2015-011 – ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR "L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE"

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la commune de Saint Loubert a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Saint Loubert au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- l'adhésion de la commune de Saint Loubert au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de mandater les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint Loubert est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Saint Loubert est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

D2015-012 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL – PROPOSITION DE LA CdC DU SUD GIRONDE

Vu les articles L 5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le Maire au nom de la commune,

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisation et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droits des sols,

Vu la loi ALUR par laquelle l'Etat annonce la réduction de son accompagnement dans l'instruction des ADS avec reprise, suivant le calendrier précisé ci-dessous, de l'entière responsabilité des collectivités sur l'instruction des ADS,

Considérant le retrait annoncé pour le 1^{er} juillet 2015 de la DDTM pour les communes dotées d'UN POS ou PLU,

Considérant le retrait annoncé pour le 1^{er} janvier 2017 de la DDTM pour les communes dotées d'une carte communale,
Considérant que les communes actuellement en RNU après approbation du PLU intercommunal deviendront compétentes dans l'instruction des ADS et pourront après signature d'une convention être utilisatrices de ce service commun,
Considérant que l'instruction incombera aux communes,
Considérant que pour maintenir une égalité de traitement des citoyens sur la CdC du Sud Gironde il est nécessaire de confier l'instruction des ADS à la Communauté du Sud Gironde à travers la création d'un service commun,
Considérant que le service commun ADS instruira les actes et autorisations suivants, qui relèvent de la compétence du Maire au nom de la commune :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclaration préalable.

L'organisation et le dimensionnement du service d'instruction des ADS seront précisés par la CdC du Sud Gironde suivant les retours des communes quant à leur engagement de principe de participer ou non au service commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'informer la Communauté de Communes du Sud Gironde que la commune de SAINT LOUBERT s'inscrit dans une démarche de mutualisation d'instruction des ADS et que le Conseil Municipal formalisera courant 2016 son adhésion au service commun mis en place par la CdC du Sud Gironde.

D2015-013 – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes du Sud Gironde doit procéder conformément aux textes en vigueur à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

Pour la commune de Saint Loubert, le règlement national de publicité répond aux besoins de protection du cadre de vie.

Vu l'article L 581-14 du code de l'environnement,

Vu la démarche qui va être entreprise par la CdC du Sud Gironde pour l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal,

Après en avoir débattu le conseil Municipal à l'unanimité, décide de faire savoir à la Communauté de Communes du Sud Gironde que la commune de SAINT LOUBERT souhaite rester sous l'application du règlement national de publicité.

MAINTENANCE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une maintenance pour l'alarme intrusion et l'alarme incendie de la salle des fêtes. À ce jour un seul devis a été reçu en mairie, celui de la société S2ES, il s'élève à la somme de 460 € HT par an. D'autres devis seront demandés.

Le Maire présente la facture des frais d'intervention pour la réparation de l'armoire frigorifique de l'entreprise DEP'ALIM, ils s'élèvent à la somme de 255,36 € TTC.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est dans l'obligation d'installer des détecteurs de fumée dans les logements communaux à compter du 8 mars prochain. Il présente le devis de la société AAS d'un montant de 200,40 € TTC. Des précisions quant au type d'appareil et aux normes seront demandées.

Des devis seront également demandés pour la souscription d'un contrat d'entretien de la chaudière de la salle des fêtes.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **SISS** : Richard MANO fait le compte-rendu de la dernière réunion au cours de laquelle les comptes administratifs ont été votés et le débat d'orientation budgétaire réalisé. La situation financière du syndicat est difficile notamment à cause des emprunts en cours, les tarifs de facturation de services vont être révisés et la participation des communes va augmenter pour rééquilibrer.
- **Commission Finances CdC** : Marc LABADIE fait part du débat d'orientation budgétaire de la Communauté de communes.
- **Réunion du Conseil Général** : Marc LABADIE présente les grands axes de fonctionnement et d'intervention financière du Conseil Général.
- **Conseil communautaire** : Pierre DIENER présente les différents points de discussions aux conseillers, et plus particulièrement la reprise par la CdC du service Ordures Ménagères du syndicat du Sauternais, l'ouverture d'un point d'accès au droit à Langon qui permettra de regrouper dans un lieu bien identifié des services à la population, la refacturation aux communes des services de Gironde Numérique.
- **SIAEPA** : Pierre DIENER fait part de la bonne situation financière du syndicat, donne les grandes lignes du budget et des travaux en cours.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Loto APE du SIRP** : Le Maire fait part de la demande de lots pour l'organisation d'un loto le 14 mars prochain par l'Association des Parents d'Élèves de Bieujac – Saint Pardon de Conques. Deux cartes cadeau de 25 € chacune seront offertes comme chaque année.
- **Aides du Conseil Général** : Le Maire présente les divers dossiers de demande d'aide susceptibles d'être déposés pour les travaux et projets à venir auprès des services du Conseil Général de la Gironde.
- **Analyse financière des comptes de la commune** : Le Maire remet à chaque conseiller les documents relatifs à l'analyse financière rétrospective (2008-2014) et prospective (2015-2018) réalisée par les services du Conseil Général de la Gironde. L'objectif de cette analyse étant de programmer un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les capacités financières de la commune.
- **Élections départementales des 22 et 29 mars** : détermination des tours de garde.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2015

L'an deux mille quinze, le trois du mois d'avril, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Étaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER.

Absents excusés : Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation des procès-verbaux des 30 janvier et 27 février 2015**
- **Taxe d'aménagement**
- **Vote des taux d'imposition 2015**
- **Budget Unique 2015 – Budget principal**
- **Budget Unique 2015 – Budget Irrigation**

- **Aménagement des abords de la salle des fêtes – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde**
- **SDEEG – Modification des statuts**
- **Maintenances**
- **Équipements salle des fêtes**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 30 JANVIER ET 27 FEVRIER 2015

Les procès-verbaux des réunions des 30 janvier et 27 février 2015 sont adoptés à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une taxe d'aménagement d'un taux de 3 % avait été instaurée au 1^{er} mars 2012. Cette taxe était valable 3 ans. Il convient donc de se prononcer pour la reconduire.

Il rappelle que la taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...).

Le taux de la part communale peut se situer entre 1 % et 5 %.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer avant la fin de l'année pour une application au 1^{er} janvier 2016.

Après discussion, la décision est reportée à la réunion suivante.

2015-014 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Après l'exposé de Monsieur le Maire concernant les taux d'imposition à fixer pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation	:	12,63 %
- Taxe foncière (bâti)	:	12,56 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	47.21 %

Ces taux inscrits sur l'état FDL n° 1259, au regard des bases correspondantes, rapporteront un produit de 32 117,00 € (soit une augmentation de 5 % du produit par rapport à 2014) nécessaire à l'équilibre du budget 2015.

D2015-015 – BUDGET UNIQUE 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente le Budget Unique 2015. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 179 663,52 € et la section d'investissement à la somme de 64 144,03 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

D2015-016 – BUDGET UNIQUE 2015 – BUDGET IRRIGATION

Le Maire présente le Budget Unique 2015. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 34 463,99 € et la section d'investissement à la somme de 25 008,07 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

D2015-017 – AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Le Maire présente le nouveau projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes réalisé par Monsieur Etienne SALIEGE, architecte paysagiste du CAUE.

Dans l'attente de devis complémentaires, la demande de subvention sera effectuée lors de la prochaine réunion.

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962 puis le 18 avril 1994, le 22 août 2006 puis le 14 mai 2014,

Bien que modifiés à quatre reprises, les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte de l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités.

Le SDEEG a donc mené une réflexion afin d'améliorer son positionnement tant sur le plan organisationnel que juridique ou technique.

Les projets rénovés du SDEEG (24 articles) ont pour objet :

- De mettre en ordre des statuts qui sont aujourd'hui la stratification de modifications successives, et qui ne forment pas un ensemble suffisamment cohérent.
- De permettre aux EPCI, et notamment la métropole, d'intégrer le syndicat.
- De conserver les principes essentiels de la représentativité des collectivités membres.
- De permettre l'adhésion à la carte à de nouvelles compétences : distribution publique d'eau potable ; assainissement ; déchets ; autorisations du droit du sol, tout en conservant la possibilité pour chaque collectivité d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à une compétence ou même à une partie de chaque compétence.

L'innovation principale réside dans la constitution de 6 collèges, avec une représentativité différente de celle du comité syndical. Les collèges sont :

- L'Électricité : Exercice du rôle d'autorité concédante, négociations contractuelles.
- Le Gaz : Exercice du rôle d'autorité concédante, négociations contractuelles.
- L'Éclairage public : Travaux (maîtrise d'œuvre et d'ouvrages) et entretien des points lumineux, réseaux de communications.
- L'énergie : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, achat et vente d'énergie, infrastructures de recharge de véhicules électriques, valorisation des déchets.
- L'eau et l'assainissement : Production et distribution d'eau potable, contrôle et exploitation des stations d'assainissement, gestion des hydrants.
- L'urbanisme : Instruction des autorisations liées au droit du sol et cartographie.

Au sein du comité syndical, il est proposé une représentation adaptée, qui tient compte de l'histoire (les syndicats d'électrification), mais qui intègre désormais les EPCI, et notamment la métropole.

Au sein de chaque collège, la représentation sera fonction de la population, afin, en particulier, de tenir compte de la loi sur les métropoles, qui l'impose. En effet, l'article L5217-7 VI, issu de la loi du 27 janvier 2014 dite Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), précise que le nombre de suffrages dont disposent les représentants de la Métropole est proportionnel à la population que la Métropole représente au titre de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de suffrages.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la modification des statuts du SDEEG comporte 24 articles dont le détail est exposé ci-après.

Conformément à l'article L5211-20, l'assemblée est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du SDEEG évoquée ci-dessus.

MAINTENANCES

Le Maire présente les divers devis reçus à ce jour :

- **Chaudière gaz salle des fêtes** : le Maire présente les devis :
 - SONOCLIM : 188,00 € HT – 225,50 € TTC
 - GSM : 165,00 € HT – 198,00 € TTC
 - CEMD : 122,79 € HT – 147,35 € TTC

- **Entretien VMC** :
 - SONOCLIM : 490,00 € HT – 588,00 € TTC
 - CEMD : 809,50 € HT – 971,40 € TTC

- **Alarme incendie et intrusion** :
 - S2eS : 460,00 € HT – 552,00 € TTC

Aucune décision n'est prise, de nouveaux devis seront demandés.

EQUIPEMENTS SALLE DES FÊTES

Le Maire présente le devis de la société SEREM pour l'achat de 28 tables pour la salle des fêtes. Le devis s'élève à la somme de 4 361,56 € TTC. Une discussion s'engage sur les chariots de rangement de ce type de matériel.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **SMAHBB** : Carole GUERIN fait part du résultat de l'appel d'offres réalisé pour les travaux de modernisation des stations de pompage de Castets-en-Dorthe et Barie et l'aménagement des berges de la Bassanne. Le prix de vente du m³ d'eau a été augmenté de 0,10 € à 0,11 €. Une discussion a été menée également pour la liaison de la station avec Saint Loubert et un projet de raccordement avec Saint Pierre de Mons. Un technicien rivière devrait être embauché à mi-temps dans le cadre de Natura 2000. Les budgets ont ensuite été votés.
- **SISS** : Carole GUERIN fait part du votre des budgets bâtiments et transports.
- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part du vote du compte administratif 2014. Le budget est en déficit. Le Président est à la recherche d'un terrain pour la création une aire de grand passage.
- **Conseil communautaire** : Marc LABADIE fait part de la présentation des budgets de chaque service, des discussions relatives à l'urbanisme (POS – PLU).
- **Commission culture de la CdC** : Frédérique MONIER fait part du recrutement d'un agent référent à la bibliothèque de Castets-en-Dorthe, du projet de médiathèque à Langon, des travaux à réaliser dans les bibliothèques, un vide-grenier aura lieu pour les bibliothèques aura lieu le premier dimanche d'octobre.
- **Conseil d'école** : Pierre DIENER présente le bilan et le budget de la coopérative USEP, les sorties scolaires seront adressés aux conseillers par courriel, il fait le point sur les effectifs pour la rentrée 2015 : 170 élèves. Il présente ensuite les discussions qui ont eu lieu pour l'organisation du temps scolaire et des travaux.
- **Commission CdC – CLECT** : Pierre DIENER fait part des discussions relatives à la reprise des accueils périscolaires par les communes de Noaillan, Villandraut, Préchac, Pompéjac, Balizac et Hostens.
- **SIAEPA** : Pierre DIENER fait part de la bonne santé financière du syndicat tant pour l'eau potable que pour l'assainissement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Convention de regroupement scolaire avec Castets-en-Dorthe et Barie** : Le Maire fait part du rejet de la convention par les services de la Sous-Préfecture pour le motif que le regroupement pédagogique entre les trois communes n'est pas adossé à un établissement public de coopération intercommunale, par conséquent la capacité d'accueil s'apprécie au sein de chaque commune et non sur le regroupement pédagogique.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux du mois de mai, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

Absents excusés : Carole GUERIN, Christopher LATAPY (a donné procuration à Isabelle DA ROS), Richard MANO.

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 3 avril 2015**
- **Délibérations modificatives aux budgets : principal et irrigation**
- **Taxe d'aménagement**
- **Restauration des tableaux de l'église**
- **FDAEC – Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2015**
- **Aménagement des abords de la salle des fêtes – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde**
- **Maintenances**
- **Personnel communal**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 AVRIL 2015

Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

D2015-019 – DELIBÉRATION MODIFICATIVE N°1-2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget suite à l'acquisition d'un girobroyeur.

Il propose les écritures suivantes :

D 2151-29	- 1 475,00 €
D 21757-45	+ 1 475,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

D2015-020 – DELIBÉRATION MODIFICATIVE N°1-2015 – BUDGET IRRIGATION

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget pour régulariser les intérêts d'emprunt.

Il propose les écritures suivantes :

D 61523	- 0,37 €
D 66111	+ 0,37 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

D2015-021 – TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire présente les principes d'application de la taxe d'aménagement. Elle est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3 % sans exonération.
- cette taxe sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'EGLISE

Le Maire informe le Conseil municipal de ses prises de contact avec la DRAC d'Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental de la Gironde pour le dépôt de dossiers de demande de subvention. Il rappelle que les devis de Madame Pascale PETEL de l'atelier d'art les Vergers, agréé par la DRAC, s'élèvent à la somme de 2 640,00 € pour le tableau représentant Saint Michel et à la somme de 2 428,00 € pour le tableau représentant la Vierge et l'enfant, soit 5 068,00 € au total.

➤ **D2015-022 – Demande de subvention auprès de la DRAC d'Aquitaine**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux de restauration et sollicite une aide de 30 % de la DRAC soit 1 520,40 €

➤ **D2015-023 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide de 40 % du Conseil Départemental de la Gironde soit 2 351,55 € en appliquant le coefficient de solidarité de 1,16.

Suite à une réunion avec le bureau de l'association pour la restauration et la sauvegarde de l'église, le plan de financement ci-après est accepté à l'unanimité :

○ Montant des travaux	:	5 068,00 €
○ Subventions :		
▪ DRAC	:	1 520,40 €
▪ Conseil départemental	:	2 351,55 €
○ Participation de l'association	:	598,02 €
○ Financement de la commune	:	598,03 €

FDAEC – FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES 2015

Le Maire informe l'assemblée que les conseillers départementaux n'ont pas encore statué sur le montant du FDAEC dans notre canton à ce jour.

La délibération est donc reportée à la prochaine réunion.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

- **D2015-024 – Aménagement des abords de la salle des fêtes – Parking – Demande de subvention au Conseil départemental au titre des aménagements de sécurité :**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un parking à la salle des fêtes. Le coût des travaux, suivant devis de l'entreprise MALANDIT, s'élève à la somme de 11 320,00 € HT, soit 13 584,00 € T.T.C. Il demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'intérêt de ces travaux, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le projet présenté, décide de procéder à sa réalisation, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité desservant un équipement public.

Le montant de la subvention correspondant à 40 % du montant des travaux HT s'élève à la somme de 4 528 € soit 5 252 € avec le coefficient de solidarité.

À titre informatif, le Maire présente, en complément de l'étude du CAUE, les devis suivants :

- création de deux terrains de pétanque : devis de l'entreprise MALANDIT : 2 620 € HT soit 3 144 € TTC
- éclairage des terrains de pétanque et du plateau sportif : devis du SDEEG : 12 509,55 € HT soit 14 848 € TTC.

Une discussion s'engage ensuite sur les travaux à réaliser.

MAINTENANCES

- **Maintenance incendie et intrusion salle des fêtes :**

- S2eS – 460,00 € HT
- APS – alarme anti intrusion : 159,50 € HT et alarme incendie : 53,00 € HT soit un total de 212,50 € HT

La société APS est retenue.

- **Contrat entretien chaudière gaz salle des fêtes :**

- SONOCLIM : 188,00 € HT
- GSM : 165,00 € HT
- CEMD : 141,31 € HT

La société CEMD est retenue.

- **Contrat entretien VMC salle des fêtes :**

- GSM : 490,00 € HT
- CEMD : 434,50 € HT

La société CEMD est retenue.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil municipal que compte tenu de l'âge de Madame Françoise LIQUIERE, celle-ci ne peut plus être employée dans le service public.

Un cadeau lui sera offert pour ses bons services.

Une annonce informant de la vacance du poste sera affichée à la porte de la mairie.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **CdC – Harmonisation des compétences des écoles de musique :** Pierre DIENER fait part des travaux d'étude relatifs à l'harmonisation des écoles de musique à engager.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **APE de Castets-en-Dorthe :** 3 bons cadeaux d'une valeur de 25 € ont été offerts à l'association des parents d'élèves pour les lotos qu'ils organisent.
- **Faucardage :** l'EARL la Treille a été retenue pour 3 120 € (2 passages).

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2015

L'an deux mille quinze, le dix du mois de juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

Absents excusés : Bertrand MATHAT (a donné procuration à Arnaud GARBAY).

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **FDAEC – Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2015**
- **FDAVC – Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale**
- **Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet et autorisant le recrutement d'un agent contractuel**
- **Approbation du rapport de la CLECT d'avril 2015**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

D2015-025 – F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale, présidée par Madame Isabelle DEXPERT et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Conseillers départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 2.240,00 €.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2015 l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes, suivant le devis de la société SEREM pour un montant de 5 176,92 € H.T. soit 6 295,62 € T.T.C.,
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 2.240,00 €,
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 4 055,62 €.

D2015-026 – FDAVC (Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale) 2015

Monsieur le Maire présente les projets de travaux de voirie pour l'année 2015 (VC n° 8 de la Verdure, VC n° 2 de Jean Bon, n° 1 de Castets-en-Dorthe). Le coût des travaux, suivant devis de la SARL CHATAIGNÉ, s'élève à la somme de 15 002,70 € HT, soit 18 003,24 € T.T.C. Il demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'intérêt de ces travaux, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le projet présenté,
- décide de procéder à sa réalisation,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale. Le montant de la subvention correspondant à 35 % du montant des travaux HT s'élève à la somme de 5 250,95 € soit 6 091,10 € avec le coefficient de solidarité.

- approuve le plan de financement ci-après :

• Conseil Départemental 35 %	:	6 091,10 €
• Autofinancement	:	11 912,14 €
Total	:	18 003,24 €

D2015- 027 – Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (durée hebdomadaire inférieure au mi-temps) et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 1 000 habitants (Article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-4° ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi d'adjoint technique exerçant les fonctions de femme de ménage à temps non complet chargé de l'entretien des locaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le Conseil municipal :

- décide la création à compter du 15 juillet 2015 au tableau des effectifs d'un emploi de femme de ménage correspondant au grade d'adjoint technique territorial, pour une heure hebdomadaire ;
- précise que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984 pour favoriser le recrutement local de proximité ;
- ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale de ces contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 328 ;
- Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;
- dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour deux candidatures pour le poste ont été reçues en Mairie.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT D'AVRIL 2015

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 1^{er} avril 2015,

Vu le rapport d'avril 2015 de la CLETC en découlant,

Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le rapport d'avril 2015 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation des communes concernées par la restitution d'un service Accueil Péri-Scolaire (APS) au 1^{er} janvier 2015.

En effet, lors d'une restitution de compétence aux communes, l'attribution de compensation est majorée du montant net des charges transférées. Ainsi, la CdC donne aux communes les moyens financiers nécessaires pour assurer le fonctionnement du service.

Sont concernées les communes de Balizac, Cazalis, Hostens, Lucmau, Noaillan, Pompéjac, Préchac, Uzeste et Villandraut.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport CLETC d'avril 2015 et le montant de l'attribution de compensation.

QUESTIONS DIVERSES

- **Groupement d'achat d'électricité** : le Maire fait part de la demande du SDEEG sur le choix de la source d'énergie, renouvelable ou non. À titre indicatif, le surcoût d'une fourniture garantie d'origine renouvelable est de l'ordre de 1 à 2 €/MWh (valeur qu'il convient de rapporter au prix moyen TTC de l'électricité en tarif bleu, jaune ou vert qui est de l'ordre de 150 €/MWh, 130 €/MWh et 100 €/MWh respectivement).. Le Conseil municipal, à 5 voix contre et trois abstentions, ne souhaite pas d'énergie renouvelable, il estime qu'il n'y a pas d'assurance sur l'origine de l'électricité.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : Le Maire rappelle l'obligation qui est faite aux communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, dont Saint Loubert pour le risque inondation, de mettre en place un plan communal de sauvegarde. Ce document formalise l'intervention des services pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population de la communes en cas de risques majeurs relatif à un évènement naturel, industriel ou sanitaire. La trame du document à élaborer sera transmise aux conseillers pour réflexion.
- **Plan Canicule** : Dans le cadre de l'application du plan canicule, le Maire rappelle l'obligation faite aux communes d'avoir un registre nominatif où sont inscrites les personnes âgées et les personnes handicapées qui en font la demande. L'information paraîtra dans le Lupertien.
- **Permanences du samedi matin** : Le Maire demande aux conseillers de se positionner sur les permanences à tenir les samedis matin des mois de juillet, août et début septembre.
- **Hotte de la gazinière de la salle des fêtes** : Monsieur BOSQUET, plombier, a été contacté suite à une fuite d'eau constatée au niveau de la hotte au-dessus de la gazinière.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le trois du mois de juillet, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

Absent excusé : Bertrand MATHAT.

Madame Carole GUERIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation des procès-verbaux des 22 mai et 10 juin 2015**
- **Motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**
- **Personnel communal**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 22 MAI ET 10 JUIN 2015

Les procès-verbaux des réunions des 22 mai et 10 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité.

MOTION POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire rappelle les actions menées par l'Association des Maires de la Gironde en soutien à l'Association des Maires de France pour s'opposer à la baisse des dotations de l'État qui met en péril les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité le soutien qu'il avait apporté à l'AMG par sa délibération du 18 juillet 2014.

Marc LABADIE étant intéressé par le point suivant, le Maire lui demande de quitter la salle.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire présente deux candidatures au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à savoir :

- Madame Maryse COLLE
- Madame Alexandra LABADIE

Après discussion, le Conseil municipal accepte la candidature de Madame Maryse COLLE. Le Maire signera donc le contrat pour une embauche au 15 juillet 2015.

Marc LABADIE réintègre la salle de réunion.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un groupe de travail, composé de Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO et Frédérique MONIER, se réunira en septembre pour l'élaboration de ce document.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Marche rose** : Christopher LATAPY précise qu'elle aura lieu le dimanche 11 octobre 2015, l'arrivée se fera à Coimères.
- **SIRP de Bieujac – Saint-Pardon de Conques** : Isabelle DA ROS fait part du point annuel qui a été réalisé au niveau des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le bilan des activités est positif. Le coût étant élevé, la question se pose du maintien de la gratuité pour les années à venir.
- **SISS** : Carole GUERIN informe les conseillers que les tarifs du transport scolaire 2015-2016 restent inchangés. Le tarif des transports occasionnels ont été révisés. Des forfaits de 302 € vont être proposés aux associations pour les transports au nouveau stade de Bordeaux.
- **AADP** : Richard MANO fait part de la présentation du rapport moral et financier lors de l'assemblée générale. Les statuts de la structure sont modifiés sur ordre de la Préfecture. Le bureau a donc été dissout et un nouveau bureau a été élu.
- **Bureau de la CdC du Sud Gironde** : Marc LABADIE fait le compte-rendu de la dernière réunion de bureau.
- **Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement** : Pierre DIENER fait part des missions et des outils de ce pôle pour les logements insalubres.
- **SIAEPA** : Pierre DIENER fait part de la mise en place d'un nouveau moyen de paiement des factures, le Talon Optique deux Lignes (TOP). Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif de l'année 2014 sont présentés.

- **Conseil d'école de Castets-en-Dorthe** : Pierre DIENER fait le compte-rendu de la réunion.
- **Conférence des Maires du canton le 3 juin** : Pierre DIENER fait part de la réunion avec les deux conseillers départementaux au sujet du FDAEC 2015 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). La répartition 2015 sera identique à celle de 2014, un groupe de travail va se réunir dans les mois à venir pour réfléchir à l'harmonisation du mode de répartition 2016. En effet, auparavant, il y avait 5 cantons différents avec 5 modes de répartitions différents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan de la réunion publique** : cette réunion de présentation des futurs aménagements des abords de la salle des fêtes, des travaux de voirie et des limitations de vitesse sur la commune a connu une bonne participation des administrés.

Il est proposé de faire une réunion de présentation des projets et des investissements réalisés chaque année en janvier lors des vœux à la population, le repas des aînés pourrait alors être avancé à cette date.

Une discussion s'engage sur l'acquisition d'un vidéoprojecteur. Des devis seront demandés.

- **Barrière route du Bas** : le Maire fait part de toutes les dégradations réalisées à l'encontre de la barrière dès qu'elle est ouverte (cimentage récurrent du logement du pilier de fermeture). L'employé communal a passé trois heures pour la remise en état ce 1^{er} juillet avant de pouvoir la refermer. La question se pose donc de savoir si la barrière doit être recouverte pour les travaux agricoles. Une entrevue avec les agriculteurs est programmée le 15 juillet prochain à 18h30 pour leur expliquer le problème et les informer de la fermeture en attendant de trouver une solution durable.

Matériel d'entretien : le Maire fait part des besoins en matériel de l'employé communal, à savoir : une élagueuse, un souffleur, du matériel d'arrosage.

Après discussion des devis seront demandés.

- Christopher LATAPY informe le Conseil municipal que le Comité des fêtes a décidé de ne pas s'occuper de la récolte des noisettes cette année.
- **Salle des fêtes** :
 - Marc LABADIE se charge d'installer un cadenas au placard du Comité des fêtes.
 - Angles du mur accès salle de rangement du matériel : Marc LABADIE se charge d'acheter des cornières d'angle.
 - Maintenances : le Maire informe le Conseil municipal que les maintenances concernant la chaudière, l'alarme incendie et l'alarme anti-intrusion ont été réalisées.
 - Vaisselle : Christopher LATAPY finalisera l'inventaire.
- **Restauration des tableaux de l'église** : le Maire fait part de son entretien avec les services de la DRAC, ceux-ci demandent trois devis pour examiner le dossier. De nouvelles consultations ont donc été réalisées.



Nous voudrions éviter d'en arriver là ! 😊

Sécurité routière :

Les élus municipaux de Touillon et Loutelet, dans le Doubs, posent nus pour promouvoir la nouvelle limitation de vitesse de leur commune

Publié le : Lundi 13 Avril 2015 - 16:36

Dernière mise à jour : Lundi 13 Avril 2015 - 19:03

Afin de sensibiliser leurs concitoyens aux dangers de la route, les onze élus de la municipalité de Touillon-et-Loutelet, dans le Doubs, ont décidé de poser nus, se servant simplement d'un panneau de limitation de vitesse pour couvrir leur intimité.



Depuis dimanche 12 mars, une curieuse affiche orne la rue principale du village de Touillon-et-Loutelet, dans le Doubs.
© DR/Conseil municipal de Touillon-Loutelet

La sécurité au volant, ça n'a pas de prix. Depuis dimanche 12 au soir, c'est une banderole tout à fait particulière qui orne la rue principale de la commune de Touillon-et-Loutelet, dans le Doubs. Prêts à beaucoup pour sensibiliser leurs concitoyens aux dangers de la route, les onze élus de la municipalité de ce village de 250 habitants, ont décidé de poser nus, se servant simplement d'un panneau de limitation de vitesse pour couvrir leur intimité. Assez éloquent, la banderole porte simplement l'inscription "Merci pour nos enfants".

"Nous avons décidé de passer la vitesse dans la commune", a expliqué Sébastien Populaire, le maire de Touillon-et-Loutelet à l'Est Républicain. "Comment communiquer ? La sécurité routière fait des campagnes chocs. Mais nous ne voulions pas blesser", ajoute-t-il, précisant que la rue principale de son village, où habitent une soixantaine d'enfants de moins de onze ans, ne comporte pas de trottoirs.

Afin de faire le plus de buzz possible, les élus se sont rendus dans le plus grand secret, trois samedis matins à tour de rôle, chez un photographe dans la ville voisine de Pontarlier. "Je sens que ça va interpeller. Quand même, il faut en arriver à se mettre tout nu pour être écouté...", a déclaré le photographe, Adrien Vuittenez, au quotidien régional. Seul le maire a eu droit à un traitement de faveur : il a pu garder son écharpe tricolore.

Si cette banderole, quoique surprenante, demeure "bon enfant", certaines municipalités n'hésitent pas à appuyer là où ça fait mal pour sensibiliser leurs concitoyens. Fin 2014, la mairie de Bretenière, un village de 780 habitants situé en Côte-d'Or, avait par exemple installé un panneau où il était inscrit: "il reste encore des enfants à écraser. Vous pouvez accélérer".

Auteur : La rédaction de FranceSoir.fr

Bonjour à... **Saint-Loubert**

*Josette Monier a retrouvé cet article du journal Sud Ouest
daté du 25 août 1980, ainsi que quelques photos.
Les reconnaissez-vous ?*



Chaque année se tiennent des journées Portes ouvertes au centre technique, l'une des 10 que compte la France.



VOICI, si l'on peut dire, le Petit Poucet ou le Cendrillon du canton languonnais. La commune, en effet, regroupe une population — heureusement stable — de 122 habitants, répartie sur 210 hectares et disposant d'une voirie de 6 kilomètres. Ses voisins sont au nord Saint-Pardon et Castets qui borde aussi à l'est, au sud Bieujac, et à l'ouest Saint-Pardon.

Par ailleurs, le Beuve assure les limites géographiques du nord et de l'est, et le Carpe la limite ouest.

Des dates historiques : 1960, 1965

M. Raymond Castaingt, maire depuis 1971, siège au Conseil municipal depuis 1945, où il fut l'adjoint de M. Brana. En 1960, le Conseil municipal, « considérant que son rôle n'était pas la seule gestion du patrimoine communal mais qu'il lui appartenait de prendre des responsabilités pour assurer son propre développement, considérant que l'irrigation était un facteur important de progrès pour la population agricole », décidait la mise en œuvre du projet représentant une dépense de 105 millions de centimes et nécessitant un emprunt de 47 millions. Courage et foi dans l'avenir.

1965 vit la réalisation de la délibération prise en 1960. L'une des caractéristiques de cette décision et de sa réalisation : toutes les exploitations furent concernées, que les exploitants fussent riches ou pauvres.

Un bilan positif

« Oui, le bilan fut positif, dit M. Castaingt, même si on a perdu quelques illusions. »

A l'époque, une vingtaine d'exploitations étaient concernées; actuellement, ce nombre se trouve ramené à dix, dont une seule est tenue par un métayer. Cette irrigation permit d'implanter les cultures maraîchères, primeurs, fraises, asperges, etc., de maintenir la population vivant de l'exploitation et occasionne l'importation saisonnière de main-d'œuvre pour la cueillette de certaines primeurs.

Il fallait montrer aux agriculteurs qu'ils pouvaient valoriser leur eau par des cultures autres que traditionnelles : blé, tabac, élevage, etc. D'où la mise à leur disposition d'appuis techniques.

Le centre technique interprofessionnel fruits et légumes

C'est à cette nécessité d'appuis techniques que correspond ce centre, l'un des dix que compte la France. Le but de ce centre n'est pas la recherche fondamentale, (tel l'I.N.R.A.) mais la recherche pratique des

nouvelles découvertes aussitôt diffusées et divulguées. A cet effet, il est géré par des professionnels; il emploie un ingénieur, un technicien horticulteur à plein temps; quatre stagiaires d'école d'agriculture et trois ouvriers permanents.

Chaque année, se tient une journée Portes ouvertes au cours de laquelle sont effectuées des démonstrations de techniques particulières; ainsi, en 1979, l'eau au goutte-à-goutte, haricots, tomates. En plus de cette journée, plus de mille personnes visitent le centre chaque année.

Que coûte le centre ? La vente des produits ne couvre que 30 % des frais généraux, le reste est couvert par des subventions diverses. Certains ne manquent pas de le reprocher, de même que le coût de production n'apparaît pas suffisamment.

Le marasme économique actuel n'a pas permis de réaliser certains projets, faute de crédits, mais on y reviendra sous d'autres formes avec le concours de différentes S.I.C.A.

Il y a lieu de noter que depuis quelques années le réseau d'irrigation initial donné en gérance à une société fermière a été totalement pris en charge par la commune. Cela exige beaucoup de travail de la part des responsables bénévoles pour la surveillance du fonctionnement. « On aime bien ceux que l'on sert », dit-on au Conseil municipal.

L'esprit de communauté

Si la vie moderne pose de nombreux problèmes aux individus et aux collectivités, la taille de celles-ci, gigantisme ou petitesse, en pose de particuliers.

Pour Saint-Loubert, il en est un tout particulier : le maintien de la vie et de la raison d'être d'une petite commune. Pas d'école, pas de curé, pas de cantonnier, une secrétaire de mairie cinq heures par semaine. Et, cependant, le travail et les travaux se font quand même.

Le maire le souligne en 1965 lors de l'inauguration de la station d'irrigation : « Nous devons cette réussite à la participation magnifique de tous à la cause de la commune... C'est vraiment dans ces moments que l'on sent battre le cœur d'une collectivité. »

Quand vous traverserez Saint-Loubert, ne manquez pas de remarquer le fleurissement; chaque entrée de propriété en bordure de route ou chemin, chaque carrefour sont fleuris bénévolement par les habitants pour le plaisir de tous; la si petite mairie est mieux fleurie que celle de beaucoup de communes plus importantes.

Une petite anecdote au sujet du fleurissement : lors de son mariage à la mairie, une jeune femme offrit le montant de la quête au profit de cette réalisation.

« Maubec », vous l'avez signalé il y a quelques mois, la commune participa au concours des maisons fleuries, mais la commission « ad hoc » omit de se déranger. Pensez donc, que pouvez bien réaliser une commune avec si peu de moyens ? Et cependant, l'esprit de communauté pousse les habitants à continuer... sans concours !

Les conseils municipaux doivent assurer un certain nombre de tâches au bénéfice des administrés.

« Celui de Saint-Loubert, composé de onze membres, sur un ensemble de vingt à vingt-cinq familles au total, utilise aussi bien des méthodes traditionnelles que personnelles. »

Pour l'entretien de la voirie, des entreprises extérieures soignent les chaussées; le fauchage des bas-côtés est fait par les membres du conseil; ainsi, également, que la fontainerie.

Pas de ramassage des ordures. Tout ce qui peut retourner, sans danger, à la nature y retourne; le reste (vieilles carcasses, par exemple) est emporté au dépôt par des bénévoles.

Saint-Loubert a adhéré à un SIVOM propriétaire d'un tracteur et d'une débroussailleuse conduits pour les travaux par le maire ou les adjoints.

Lors de notre passage, nous avons vu le maire et des épouses de conseillers nettoyer le cimetière entourant l'église Saint-Michel pour qu'il soit pimpant lors d'un prochain mariage.

De même ce sont les conseillers qui, il y a quelques années, remirent en état le mur de ce cimetière après son effondrement. Cet esprit de communauté a amené la fête du 1^{er} Mai. Toutes les personnes de la commune sont invitées à passer un après-midi autour d'une table alimentée par les épouses des conseillers. Au cours de cette fête, les nouveaux arrivants, éventuels, sont présentés à la population.

Un bel exemple d'intégration... Enfin, chaque année, un repas est offert aux anciens.

Le budget est proportionnel à la population. Il est donc modeste : 70 000 francs. De la

sorte, Saint-Loubert est la commune qui paie le moins d'impôts du canton par tête d'habitant !

Un pourcentage important de ce budget est consacré à la voirie. Pour l'entretien des bâtiments communaux le maire achète les matériaux et le travail est exécuté par des bénévoles.

« Par qui serons-nous remplacés ? »

C'est la question que se posent certains conseillers vu l'étroitesse de la commune; d'autant que les jeunes sont dispensés dans différentes écoles. Pendant plusieurs années, les jeunes ont été amenés dans de courtes vacances par des bénévoles pour apprendre à se connaître.

L'an dernier, un rallye dans la région leur permit de découvrir les lacs créés par des communes et aussi les vieilles chapelles. Il y eut aussi, dans cet esprit et ce souci, une réunion avec des jeunes de 13 à 22 ans sur le thème « Que représente votre commune pour vous ? » Les organisateurs eurent la satisfaction d'une bonne participation chacun évoquant ses idées et acceptant de les confronter à celle des autres. Toujours la foi dans l'avenir.

Bref historique

Le site paraît avoir été occupé et habité depuis longtemps; promontoire important. Le docteur Eylaud, dans un de ses ouvrages, parle d'un tumulus gallo-romain. D'ailleurs, des sarcophages ont été découverts dans le cimetière. La chapelle du XIII^e siècle a été, à certaines époques, desservie par les moines du Rivet (Brannens). Actuellement, le curé de Castets y dit la messe trois fois par an. Un détail : pendant la Révolution la commune reçut le nom de Gabarret. Mais, on ignore l'origine de ce nom.

Malgré tous ses problèmes, la commune veut garder la foi en l'avenir et maintenir un certain style de vie et de comportement dans l'amour de son clocher.

R. Garrau.



M. Castaingt, maire depuis 1971 : « Courage et foi en l'avenir. »



Témoignage de cet esprit communautaire : les épouses des conseillers municipaux en train de désherber les abords de l'église.

A la demande de certains administrés, voici un rappel de quelques **arrêtés préfectoraux** et **ministériels** :

Incinérations de végétaux :

Particuliers :

L'incinération est interdite toute l'année puisqu'il y a une déchèterie à Langon.

Elle peut toutefois être tolérée du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} octobre au 14 mars par autorisation municipale.

Interdiction absolue du 15 mars au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Forestiers, agriculteurs :

Autorisée du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} octobre au 14 mars avec déclaration municipale et information du CODIS pour allumage.

Interdiction du 15 mars au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre, mais dérogation possible par autorisation préfectorale.

Toute incinération est interdite si le vent souffle à plus de 5m/s (18 km/h) ou pour les journées classées à risque "sévère", "très sévère" ou "exceptionnel".

Horaires des travaux extérieurs bruyants (tonte de gazon, coupe de haies...) :

En semaine :	8h30/12h et 14h30/19h30
Samedi :	9h/12h et 15h/19h
Dimanche et jours fériés :	10h/12h



Dés herbants : Il est interdit de dés herber les fossés et bords de routes.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (dés herbant, fongicide, insecticide) à proximité des milieux aquatiques :

- à moins de 5 mètres minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN;
- dans les fossés (**même à sec**), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Donc, en clair, il est interdit de dés herber et de traiter avec quelque produit que ce soit les fossés et bas-côtés des routes et chemins, y compris devant chez soi.



18 avril 2015 : Soirée basque du Comité des Fêtes



7 juin 2015 : Vide-grenier du Comité des Fêtes



11 octobre : Marche rose pour le dépistage des cancers du sein et du côlon. Parties de différents villages, dont Saint Loubert, plus de 800 personnes se sont retrouvées à Coimères.



Portes ouvertes au château avec le boulanger

SAINT-LOUBERT Miel, bijoux, tableaux et pain cuit sur place accompagneront visites et dégustations

Ce dimanche 25 mai, Château Saint-Loubert ouvrira ses portes au public de 9 heures à 19 heures.

Pour la troisième opération de ce genre, Agnès et Arnaud Garbay, les propriétaires, attendent plus de 200 personnes. Ils ont reconduit une formule qui marche et toujours le dimanche de Pentecôte. Pour Agnès Garbay, « une journée de plaisir et de simplicité en toute convivialité ». Les visiteurs pourront découvrir le chai, une des plus anciennes demeures de la région, datant du XV^e siècle. Ils pourront notamment y déguster la cuvée Yan, en Graves rouges 2014, qui vient



Les propriétaires Arnaud et Agnès Garbay, et le boulanger Bernard Tannous. PHOTO J.-P.F.

d'obtenir la médaille d'or au récent concours des vins de Bordeaux. En plus des Bordeaux rouge et rosé, le domaine produit un blanc moelleux en Graves supérieures, 100% sémillon. Avis aux amateurs.

Autour du four

Dimanche, les deux jeunes propriétaires vont transformer leur cour

de ferme en petit village avec des airs d'autrefois.

Seront présents un producteur de miel, des créatrices de bijoux et de doudous, un créateur de tableaux à partir d'objets de récupération, de meubles, d'objets de décoration et de luminaires. Les petits ne seront pas oubliés car ils pourront se faire maquiller.

Bernard Tannous, le boulanger du village voisin, fabriquera deux pains à l'ancienne dans le four extérieur. La sole de ce dernier vient d'être refaite avec des carreaux en terre cuite fabriqués à la main par le dernier artisan de la région. En plus du pain de campagne, le boulanger proposera le festillou, un pain rustique et alvéolé, à base de farine d'orge. Il sera présent tout au long de la journée afin de présenter les différents stades de fabrication.

Pour le déjeuner, sans réservation, Agnès et Arnaud Garbay inviteront les visiteurs à partager une paella maison. Avec le dessert et le vin compris, il sera demandé 15 euros par adulte et 5 euros par enfant.

Jean-Paul Fermot

Pour davantage de renseignements, téléphoner au 05 56 62 73 02 ou consulter le site Web : www.chateau-saintloubert.fr.

■ SAINT-LOUBERT

Au château St-Loubert, vin et pain réunis



Agnès Garbay, la viticultrice et Bernard Tannous, le boulanger.

« Nous voulons avant tout que tout le monde trouve sa place lors de cette journée comme dans un petit village ou même une grande famille » Agnès Garbay veut que cet événement soit avant tout convivial et, avec Arnaud son mari ils organisent leur 3^e journée « Portes ouvertes » au château Saint-Loubert ce dimanche 24 mai.

Exposants

Dès 9h ils accompagneront les visiteurs dans leur chai. « Point de visite guidée mais nous seront là pour répondre aux questions » disent-ils. Comme les années précédentes, les différents vins seront dégustés autour d'un buffet campagnard.

Des exposants seront présents sur le site où vous trouverez du miel, de la décoration d'intérieur, des bijoux et même des doudous : à ce propos les enfants ne seront pas oubliés avec un atelier de maquillage à leur disposition.

Avec le vin, le pain s'invite aussi au château où Bernard Tannous le boulanger pâtissier de « L'écrin des douceurs » de St Pierre de Mons va faire cuire le pain à l'ancienne dans le four extérieur dans la grande cour.

« Un repas payant sera proposé le midi et c'est sans réservation » explique Agnès. Le dimanche 24 mai, au 1 Le Carpe Nord à Saint-Loubert il fera bon s'arrêter.

Maryse Lacoste

LE RÉPUBLICAIN
JEUDI 21 MAI 2015
www.lerepublicain.net

SUD OUEST Jeudi 9 juillet 2015

CYCLISME Grand Prix Ufolep

Yann Toutain s'adjuge Verdélais

UC MARTILLAC Le champion d'Aquitaine a confirmé son excellente forme



Yann Toutain (à droite sur le cliché) grand vainqueur du Grand Prix cycliste de Verdélais. PHOTO DR

Sous un soleil de plomb, le Grand Prix cycliste Ufolep de Verdélais, organisé le week-end écoulé par le Semens Cycling Club du président Nicolas Glémet, a renoué avec la tradition en empruntant le circuit d'une ancienne et fort réputée course locale.

Un peu moins d'une centaine de compétiteurs, toutes catégories confondues, au départ de quatre très belles épreuves (respective-

ment réservées aux 1^{er}, 2^e, 3^e catégories et GS), disputées dans les meilleures conditions de sécurité (routes balayées, protection maximale des coureurs...) ont contribué à la réussite de cette belle après-midi cycliste couronnée par la magistrale victoire du champion d'Aquitaine 2015, Yann Toutain, sociétaire de l'UC Martillac (à droite sur le cliché).

Bernard Mugica